

2017

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES

Communauté de Communes
du Pays de Valois

Communauté
de Communes du


Pays de Valois

Avant- propos

Informier largement sur les actions conduites par la Communauté de Communes du Pays de Valois est une priorité qui se renforce avec l'accroissement des compétences confiées aux EPCI.

Ce rapport annuel d'activité des services de la CCPV a pour objectif, qu'« in fine », vous compreniez mieux l'esprit communautaire, source de réalisations de plus en plus nombreuses. En voici quelques exemples :

- En 2017, le dynamisme du développement économique s'est accéléré avec notamment la commercialisation de la concession de Nanteuil-le-Haudouin sur 23 hectares et ses 5 nouvelles implantations. D'ailleurs, 40 hectares supplémentaires se sont ouverts à la commercialisation sur lesquels le géant de l'ameublement Alinéa s'est implanté (environ 20 hectares). D'autres viendront. À terme, 500 à 600 emplois seront créés sur la ZAEI de Nanteuil-le-Haudouin. Pour accroître encore plus l'attractivité du territoire, une nouvelle stratégie touristique est en cours de développement.
- Depuis janvier 2017, la CCPV s'est vu confier la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Crépy-en-Valois. Cette aire est en mesure d'accueillir, dans de bonnes conditions, du public après plusieurs mois d'occupation illégale.
- Dans un souci de renforcer l'intercommunalité en proposant des services concrets aux communes, le dispositif « Aide aux communes » a été testé en 2017 par le pôle Technique. Concrètement, un groupement de commande a été institué pour le gravillonnage et des prestations de contrôle des bornes à incendie et de marquage routier ont été proposées aux communes.

- En 2017 toujours, grâce au soutien constant de la Sous-Préfecture, la CCPV a signé un contrat de ruralité avec l'État. Une dizaine de projets des communes ont ainsi été en partie financés. D'ailleurs, pour la plupart de ces projets et pour les dossiers bénéficiant de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la CCPV s'est placée en tant que coordinateur.
- Le service Aménagement du territoire et urbanisme a instruit 8 % de plus de demandes d'urbanisme que l'année précédente. Mais le professionnalisme du service ne s'arrête pas à un volume puisqu'il apporte son expertise aux autres services comme le développement économique sur des opérations complexes ou encore aux mairies du territoire. Fait marquant en 2017 : la révision du SCoT Grenellisé, accompagné de ses volets PCAET et CLIMAGRI.
- 2017 a été marquée par les études et les marchés de la collecte mécanisée des déchets, celle-ci devant démarrer en juin 2018.
- Enfin, le service culturel n'a pas ménagé ses efforts en 2017 puisque le nombre d'entrées aux Musivales n'a cessé d'augmenter et que les études sur la fusion des écoles de musique, de danse et des musiciens intervenants ont été lancées.

Très bonne lecture à toutes et à tous.

Benoît HAQUIN
Président de la CCPV

SOMMAIRE

2017 : DE NOUVELLES COMPÉTENCES POUR LA CCPV.....	3	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	18
INSTANCES DÉLIBÉRANTES.....	4	DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	23
COMPÉTENCES	5	ENVIRONNEMENT	25
ORGANIGRAMME	6	PÔLE TECHNIQUE.....	30
MOYENS GÉNÉRAUX.....	8	SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE.....	33
RESSOURCES HUMAINES	11	ACTION CULTURELLE	34
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME	12	COMMUNICATION.....	37
		GLOSSAIRE	39

2017

DE NOUVELLES COMPÉTENCES POUR LA CCPV

Marquée par l'entrée en vigueur de la loi NOTRé, 2017 a été une année clé dans le développement de l'intercommunalité. Dernier volet de la Réforme territoriale, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République impacte fortement les communautés de communes en leur attribuant de nouvelles compétences.

Loi NOTRé : un accroissement des compétences obligatoires de la CCPV

- La gestion des zones d'activités économiques :
La CCPV prend en charge la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de toutes les zones d'activités économiques du Pays de Valois.
- L'aménagement, l'entretien et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.
- La promotion du tourisme.
La CCPV l'avait anticipé puisqu'elle exerce cette compétence depuis juin 2015. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence tourisme est du ressort du développement économique.
- La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.
Cette compétence optionnelle est devenue obligatoire avec la loi NOTRé. Là encore, la CCPV avait anticipé puisqu'elle exerçait déjà cette compétence.

Avec la loi NOTRé, la CCPV a fait le choix de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), dès le 1^{er} janvier 2017. Un changement qui a eu un impact sur la politique fiscale du territoire.

Et ce n'est pas terminé. Toujours dans le cadre de la loi NOTRé, la CCPV s'est vu confier, au 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI c'est-à-dire la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. Cette prise de compétence a été amorcée en 2017 avec un important travail mené par les élus et les services de la CCPV.

INSTANCES DÉLIBÉRANTES

Pour atteindre l'objectif de développement du territoire et de renforcement de la solidarité entre les communes, la CCPV a mis en place des réunions de travail par compétence. 11 commissions présidées par Benoît Haquin, président de la CCPV, ont été adoptées par les élus. Instances consultatives, elles constituent des groupes de travail spécialisés.

Le président

Élu par le Conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers, il préside le Conseil et le Bureau.

Le Bureau communautaire

Composé du président, des 7 vice-présidents et de 13 conseillers élus, le Bureau fait des propositions au Conseil communautaire. Il est compétent pour délibérer par délégation du Conseil communautaire sur certains sujets.

Le Conseil communautaire

Organe délibérant de la CCPV, le Conseil communautaire décide de la réalisation des actions et opérations d'intérêt communautaire sur le territoire. Il est composé de 94 conseillers, élus lors des élections municipales.

Les commissions thématiques

Elles préparent les dossiers, donnent leur avis sur les sujets dont elles sont investies et les transmettent au Bureau.

Outre la commission d'appel d'offres, on dénombre les commissions suivantes :

- commission aménagement du territoire ;
- commission tourisme, attractivité du territoire ;
- commission culture, services à la population ;
- commission travaux ;
- commission environnement déchets ;
- commission environnement eau et assainissement ;
- commission développement économique ;
- commission finances ;
- commission mutualisation ;
- commission locale d'évaluation des charges transférées.



COMPÉTENCES

Elles sont détaillées dans les statuts de la collectivité (disponibles sur simple demande auprès de la CCPV et sur le site internet) et se déclinent comme suit :

- aménagement de l'espace ;
- développement économique ;
- gestion, aménagement et entretien des zones d'activités ;
- protection et mise en valeur de l'environnement ;
- construction, entretien, fonctionnement d'équipements et de services culturels et sportifs en liaison avec les collèges ;
- secours incendie et sécurité ;
- animation socioculturelle ;
- insertion professionnelle ;
- tourisme ;
- gestion, aménagement et entretien des aires d'accueil des gens du voyage ;
- autres domaines : études et mise en œuvre d'actions contribuant à l'amélioration des services à la population.

Des chiffres qui parlent...

En 2017



7

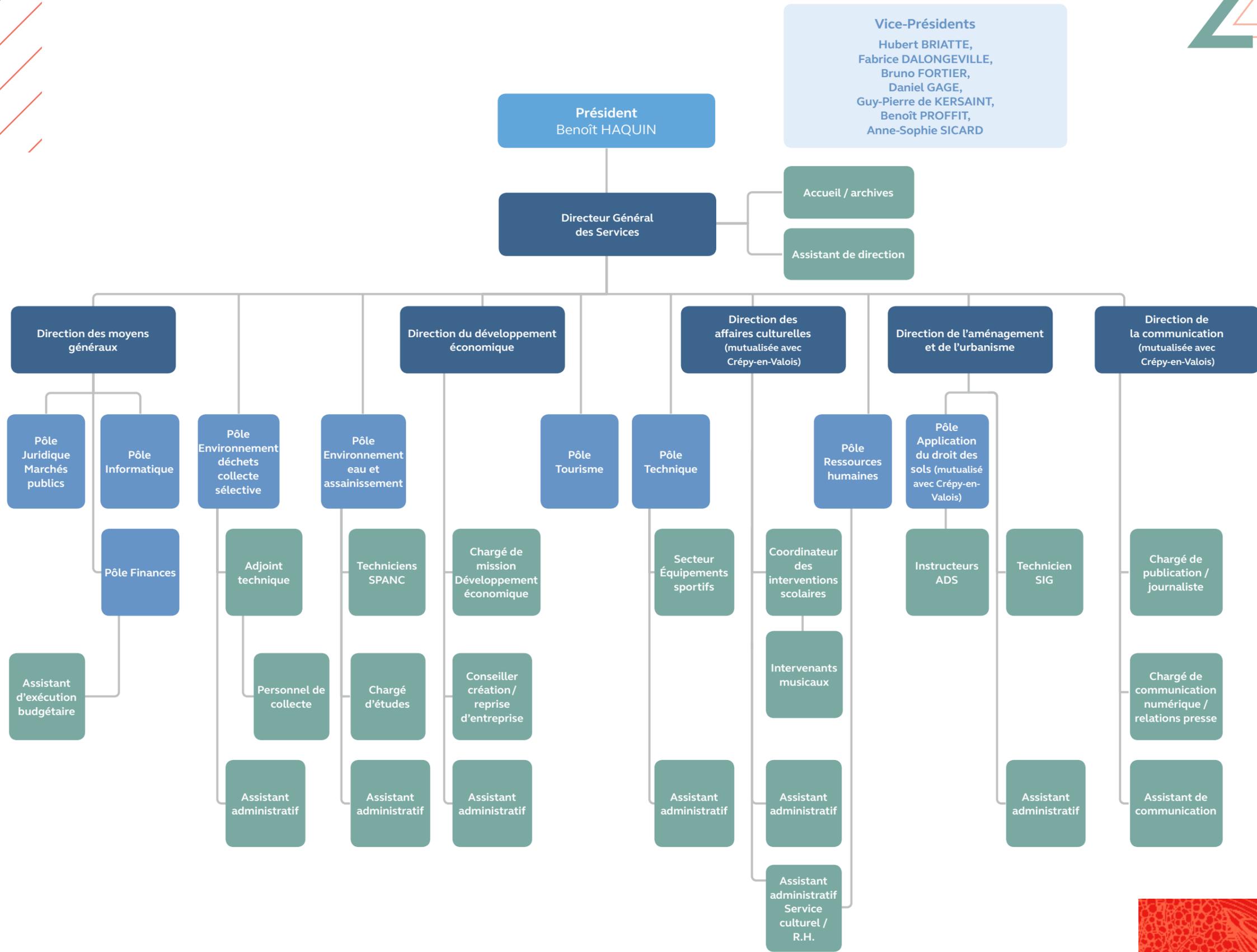
réunions du Conseil communautaire

8

réunions du Bureau communautaire

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA CCPV

2017



MOYENS GÉNÉRAUX : ADMINISTRATION, FINANCES, JURIDIQUE ET INFORMATIQUE

2017 est l'année du changement pour la Direction des moyens généraux avec une réorganisation du service. Transversalité des informations et création d'un nouveau pôle, une nouvelle organisation qui a permis la modernisation des procédures, le suivi des marchés et des budgets facilités.

Une recomposition

Suite à la réorganisation, la Direction des moyens généraux compte désormais 5 personnes, avec :

- un service juridique,
- un service informatique,
- les pôles Administration générale et Finances.

De nouveaux travaux

- **La Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)**
Avec l'entrée en vigueur de la FPU au 1^{er} janvier 2017, la Direction des moyens généraux a assuré le suivi des travaux de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la fixation des coûts de remise en état et de renouvellement des voiries des zones d'activités rétrocedées depuis le début de cette année à la CCPV. Des travaux qui ont permis la fixation des attributions de compensations définitives aux communes, lors du Conseil communautaire du 28 septembre 2017.
- **La création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs en lien avec la mise en place de la FPU**
Elle associe la CCPV et les services fiscaux de l'État (DGFIP) pour la détermination des bases fiscales de cotisation foncière des entreprises (CFE).
- **La modernisation des procédures**
Mise en œuvre du parafeur électronique pour la dématérialisation complète des pièces comptables dans les échanges avec la Trésorerie intercommunale.
- **Le contrôle**
Alimentation des échanges avec la Chambre Régionale des Comptes pour son contrôle sur la gestion du Centre aquatique du Valois et la gestion des comptes de la CCPV.

Les missions ponctuelles

LES RÉUNIONS

La préparation et le suivi des réunions des instances communautaires.

En 2017 :

 120 délibérations

 7 comptes rendus de Bureaux communautaires

 7 comptes rendus de Conseils communautaires

LES MARCHÉS PUBLICS

- Le montage ou l'aide au montage des marchés publics : 10 procédures de marchés dont 3 appels d'offres (collecte des ordures ménagères, conteneurs à déchets, et révision des zonages d'assainissement) ; préparation et suivi de 5 réunions de la Commission d'Appels d'Offres.
- Travaux d'élaboration d'un guide de la commande publique qui sera présenté en 2018 aux services de la CCPV.

LE SUIVI BUDGÉTAIRE

- L'appui des chargés de mission dans le montage des plans de financement des projets et dans la sécurisation des procédures.
- L'élaboration des prospectives budgétaires.
- La préparation du budget principal, des budgets annexes - concernant le SPANC, la pépinière d'entreprises, la ZAEI de Nanteuil-le-Haudouin, la ZAE de Silly-le-Long / Le Plessis-Belleville, les zones d'activités de reprise, le Bâtiment Industriel Locatif - des décisions modificatives et des comptes administratifs.
- L'exécution budgétaire : 3 002 mandats (soit +45 % par rapport à 2016) et 540 titres de recettes (+28,5 % par rapport à 2016).
- La gestion de tableaux de contrôle financier sur les opérations gérées par la CCPV (Voie Verte du Pays de Valois, opérations de développement économique...).
- Le suivi des demandes d'acomptes et soldes de subventions.

Compte administratif 2017

Fonctionnement et investissement réunis

	FONCTIONNEMENT (EN €)		INVESTISSEMENT (EN €)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Moyens généraux				
Amortissements	965 046,42	313 234,79	313 234,79	965 046,42
Coordination des services	7 979 452,97	21 780 425,68	650 171,29	144 401,13
Administration générale	667 059,14	37 213,61	45 711,69	340,16
Communication	160 957,31	13 821,43	2 873,44	168,92
	9 772 515,84	22 144 695,51	1 011 991,21	1 109 956,63

Soutien aux communes				
Secours incendie	1 801 293,74	0	0	0
Gymnases des collèges	308 723,77	31 360,98	328 469,77	156 358,11
Eau et assainissement	175 080,07	75 777,31	1 804,58	0
Collecte et traitement des déchets	5 271 326,21	151 648,56	30 497,83	55 517,17
	7 556 423,79	258 786,85	360 772,18	211 875,88

Développement local				
Associations	73 251	0	0	0
Associations culturelles	41 000	0	0	0
Culture, enseignement musical	729 593,81	143 290,80	18 717	247,55
Tourisme et patrimoine	322 065,33	46 191,52	1 724 158,46	1 917 938,38
Centre aquatique	1 037 342,90	222 600,51	207 165,49	0
CSR / ESAT	36 501,52	95 837,96	76 607,18	0
Emploi, insertion	82 520	67 836,35	0	0
Aire d'accueil des gens du voyage	21 808,47	0	0	0
Urbanisme et aménagement du territoire	328 643,33	81,72	95 992,69	76 045,20
Voirie	209 934,03	207 173,55	0	0
Observatoire	14 181,82	0	0	0
Développement économique	510 617,36	3 819	3 841,56	0
	3 407 459,57	786 831,41	2 126 482,38	1 994 231,13

TOTAL GÉNÉRAL AVEC RAR* **20 736 399,20** **23 190 313,77** **3 499 245,77** **3 316 063,64**

EXCÉDENT 2017 AVEC RAR* **2 270 732,44**

* reste à réaliser

Le pôle Informatique

Le pôle Informatique gère les parcs informatiques et téléphoniques de la CCPV. Son rôle est d'accompagner les utilisateurs internes et externes, de gérer le réseau et le système d'information de la collectivité, de s'occuper des sites internet et extranet de la collectivité.

Plusieurs actions ont été réalisées en 2017 :

- Une étude sur la rationalisation des coûts d'impression.
- La finalisation du renouvellement de l'infrastructure serveurs de la collectivité.
- En lien avec la Direction de la communication, la mise en ligne du nouveau site internet de la CCPV.
- Musivales : la refonte graphique du site internet.

L'activité en chiffres



47

postes informatiques



4

bases de données

- Oracle RH
- Oracle Finances
- PGSQL SIG
- MSSQL Act !



68

téléphones fixes et mobiles



3

sites internet

- CCPV
- Musivales
- Sortir en Valois



1,4

To de données métiers



1

extranet

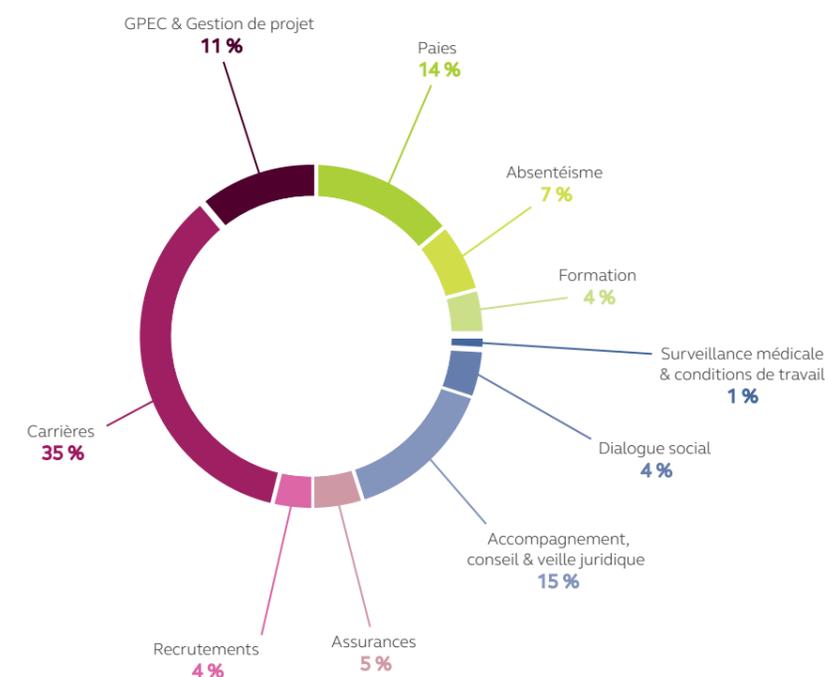
RESSOURCES HUMAINES

Le pôle Ressources humaines a pour mission la gestion du capital humain de la collectivité. Son objectif est de mobiliser et de développer les ressources en personnel pour une plus grande efficacité. Depuis septembre 2017, l'activité du pôle est assurée par 1,4 Emploi à Temps Plein (ETP) : 1 responsable et 1 assistante RH à 0,4 ETP.

Des actions innovantes

- Mise en œuvre, en mars 2017, du portail de gestion dématérialisée des congés des agents.
- Création d'outils d'analyses des activités existantes et futures de 3 secteurs : entretien de la Voie Verte, pôles Environnement-déchets et technique.

L'activité du pôle Ressources humaines en 2017 se traduit de la façon suivante :



Données statistiques essentielles

Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences & Gestion de projet
Dématérialisation des demandes de congés par le biais d'un portail. Traitement des données et prospectives RH.

Carrières
71 arrêtés - 26 contrats de travail et avenants - 15 fins de contrat (attestation pôle emploi, certificats de travail). 9 dossiers liés à la retraite (affiliation, reprise d'antériorité, pré-liquidations ou liquidations de pensions de retraite).

Recrutements
2 procédures de recrutements (annonce, réponses et entretiens de recrutement).

Assurances
Gérer les sinistres et adapter les 5 contrats d'assurance aux besoins de la CCPV.

Conseil et veille juridique
Actualiser la base de données et les actes réglementaires :
- Mettre en œuvre les nouvelles réglementations.
- Renseigner et conseiller les chefs de service et les agents sur la GRH.

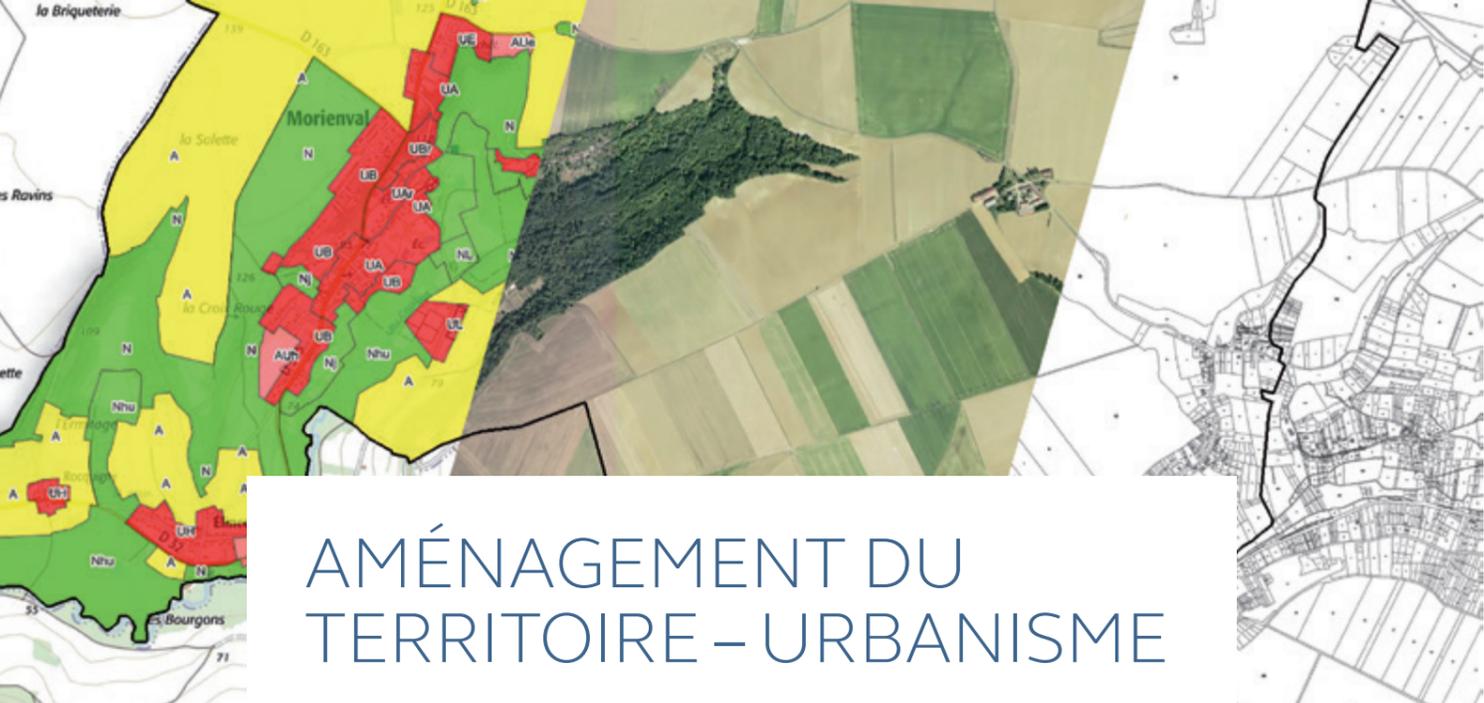
Dialogue social et instances paritaires
5 comités techniques et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Surveillance médicale
42 visites médicales effectuées.

Formation
47 sessions de stages de formation réalisées (inscription et suivi).

Absentéisme
61 arrêtés de travail (maladie, paternité, accident, maladie...).

Paies
842 paies par an.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME

L'aménagement du territoire est un véritable enjeu pour l'intercommunalité. Entre la révision du SCoT et le lancement du Plan Climat Air Énergie Territorial, 2017 est marquée, notamment, par la poursuite d'études d'envergure qui permettent de construire l'avenir du Pays de Valois.

Le SCoT du Pays de Valois en révision

2017 : LA 6^{ÈME} ANNÉE DE L'APPLICATION DU SCoT, MAIS AUSSI CELLE LA POURSUITE DE SA RÉVISION

C'est pour anticiper sa mise en application que depuis 2015, la CCPV a décidé la révision du SCoT (délibération du 18 juin 2015). Une révision pour répondre aux évolutions législatives et juridiques (lois Grenelle entre autres) mais aussi pour respecter l'obligation d'évaluation du document qui intervient tous les 6 ans. Une mission confiée au cabinet d'études E.A.U (Économie – Aménagement – Urbanisme).

LES RENCONTRES AUTOUR DU SCoT

L'année 2017 a été la dernière ligne droite de la révision du SCoT. Plusieurs actions ont ponctué cette année : l'élaboration du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs), l'arrêt du projet par le Conseil communautaire, la consultation des personnes publiques associées et la procédure d'enquête publique. De nombreuses réunions de travail ont été organisées avec les élus et les services de la CCPV, ainsi que des concertations avec les partenaires, les acteurs du territoire et ses habitants.

DATES CLÉS EN 2017

- **30 janvier, 13 et 27 février, 14 et 30 mars**
Ateliers « Mobilité », « Habitat, Équipements, Services », « Développement économique », « Environnement » et « Habitat, Équipements, Services ».
- **20 avril**
Séminaire de présentation du DOO.
- **27 avril**
Le DOO est présenté en Conseil communautaire.
- **30 mai et 6 juin**
3^{ème} cycle de réunions publiques à Nanteuil-le-Haudouin et à Crépy-en-Valois.
- **6 juillet**
Bilan de la concertation approuvé par le Conseil communautaire et arrêté par le projet du SCoT du Pays de Valois.
- **17 juillet – 17 octobre**
Consultation des personnes publiques associées sur le projet de SCoT arrêté.
- **9 novembre – 12 décembre**
Procédure d'enquête publique portant sur la révision du SCoT.
- **14 décembre**
Transmission du procès-verbal de synthèse des observations et questions du public et des personnes publiques associées par le commissaire-enquêteur.



Les documents présentés lors des réunions de travail, de concertation ou publiques sont consultables sur le site www.cc-paysdevalois.fr ainsi qu'au siège de la CCPV sous format papier.

UN PROJET POLITIQUE DANS LA CONTINUITÉ DU SCoT DE 2011

Les orientations du DOO font écho aux objectifs stratégiques formulés lors du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui visent à :

- **Renforcer** l'attractivité du territoire.
- **Développer** et vivre dans la « ceinture verte » francilienne.
- **Répondre** plus efficacement aux besoins des ménages en matière de logements, d'équipements et de services.
- **Faciliter** le déploiement des mobilités entre territoires.

Afin de mettre en valeur la cohérence entre les deux documents, le plan du DOO reprend le plan utilisé pour définir les politiques sectorielles dans le PADD.

LA COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET SUIVI DU SCoT

La commission aménagement assure plusieurs missions comme le suivi de la mise en œuvre du SCoT et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes membres. Elle émet également des avis sur les révisions des plans d'occupation des sols (POS) et l'élaboration/révision des plans locaux d'urbanisme (PLU). En bref, elle aborde tout sujet de nature à avoir un lien avec les projets d'aménagement et d'urbanisme du territoire (projet d'échangeur RN2/RD 548, mise à 2x2 voies de la RN2, etc.).

En 2017, la commission aménagement s'est réunie à 4 reprises, avec notamment, à l'ordre du jour, l'examen des PLU des communes, la révision du SCoT et le contrat de ruralité.

SUIVI ET COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX AVEC LE SCoT

En sa qualité de personne publique associée en charge du SCoT, la CCPV est appelée à formuler un avis sur la base des orientations inscrites au document d'urbanisme supra communal.

En 2017, la CCPV a accompagné 17 communes dans leur processus de révision/élaboration de leur POS/PLU et a rendu 5 avis pour les PLU arrêtés des communes de Montagny-Sainte-Félicité, Bonneuil-en-Valois, Lévigney, Le Plessis-Belleville et Gaignes.



LES DOCUMENTS D'URBANISME DU PAYS DE VALOIS EN 2017

- 23 communes en RNU (Règlement National de l'Urbanisme) dont 18 en cours d'élaboration de PLU. Parmi ces élaborations, 7 sont en phase d'arrêt.
- 1 carte communale.
- 15 PLU Grenelle approuvés dont 4 approuvés en 2017 (Baron, Montagny-Sainte-Félicité, Chèvreville et la Villeneuve-sous-Thury).
- 23 PLU SRU approuvés dont 4 en cours de révision pour la grenellisation.



Rappel : l'avis sur un document d'urbanisme local arrêté est réputé favorable après trois mois de silence (art. L. 123-9 du code de l'urbanisme) suivant sa transmission. Cet avis est annexé au dossier d'enquête publique (art. L. 123-10 du CU).

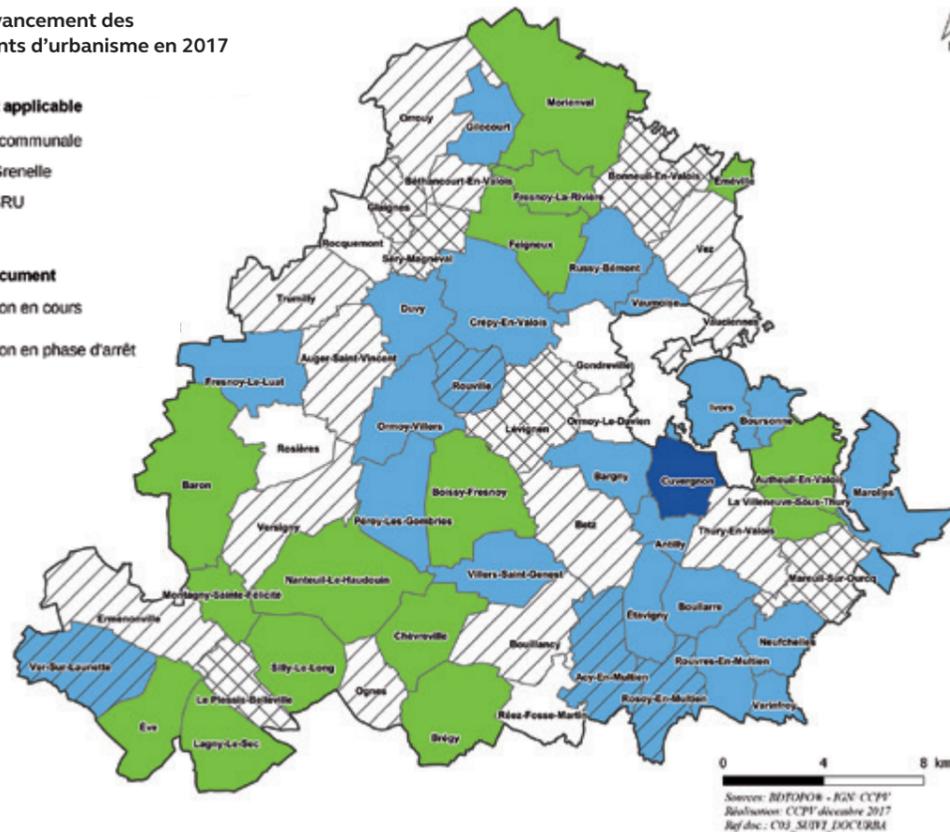
État d'avancement des documents d'urbanisme en 2017

Document applicable

- Carte communale
- PLU Grenelle
- PLU SRU
- RNU

État du document

- Révision en cours
- ✗ Révision en phase d'arrêt

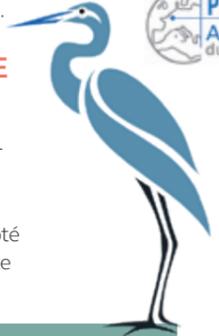


Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017, les communes du Pays de Valois ont délibéré sur le transfert ou non de la compétence PLUi à la CCPV. Le non l'a emporté. Sur 62 communes, 35 ont délibéré ; 33 communes ont voté contre, soit plus de 50 % des communes du Pays de Valois représentant au final près de 60 % de la population du territoire.

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

En mai 2017, la CCPV a lancé son premier PCAET. Son ambition : définir des axes stratégiques pour une politique climatique et énergétique locale. Ses objectifs : atténuer le changement climatique et favoriser l'économie « décarbonée ». En pleine phase de diagnostic, la CCPV est accompagnée par une équipe d'experts pour cette élaboration.



DATES CLÉS EN 2017

- **13 février** : comité de pilotage dans le cadre du marché « Élaboration et animation du Plan Climat Air Énergie Territorial ».
- **2 mars** : attribution du marché au Groupement AIRELE (Groupe AUDDICE) avec Climaxx, Cohérence Énergie et Citepa.
- **4 avril** : 1^{er} Breakfast de l'Énergie. Thème « éclairage public ».

LÉON, MASCOTTE DU PCAET

En septembre dernier, pour toucher le grand public et le sensibiliser à son action, le PCAET du Valois s'est doté d'un logo et d'une mascotte « Léon le héron ».

La mission en 4 étapes



PCAET ET CLIMAGRI®

La démarche Climagri®, dont le plan d'action sera intégré au futur PCAET, est un diagnostic territorial Agriculture et Forêt à l'échelle du territoire. Elle consiste à déterminer les émissions de gaz à effet de serre pour mieux les réduire. Une action portée par l'association Terr'Avenir Picardie et accompagnée par la société PERI-G. Climagri® permet aussi la mise en place d'une dynamique territoriale avec les acteurs agricoles et forestiers et leurs parties prenantes (locales, publiques ou privées).

Son objectif ?

Valoriser la biomasse produite sur le territoire pour créer de la valeur ajoutée dans une optique bas carbone.

Comment ?

En élaborant un programme d'actions

collaboratif pour la collectivité, l'agriculture et la forêt.

Dates clés 2017

- **27 mars** : 1^{ère} réunion du comité de pilotage Climagri® du Pays du Valois pour officialiser son lancement.
- **26 juin** : réunion de restitution des premiers résultats.
- **21 juillet, 28 août, 31 août** : ateliers participatifs sur l'évolution des filières agricoles à horizon 2030.
- **15 septembre** : réunion sur la synthèse des différents ateliers.
- **21 novembre** : réunion de restitution de la démarche Climagri® et plan d'action pour la CCPV.

BILAN

Rôles possibles pour la CCPV dans le cadre du PCAET

- **Communiquer** vers ses administrés et ses élus.
- **Favoriser** la rencontre des professionnels pour créer des opportunités.
- **Monter ou accompagner** les dossiers de financements publics.

Les thèmes Climagri®

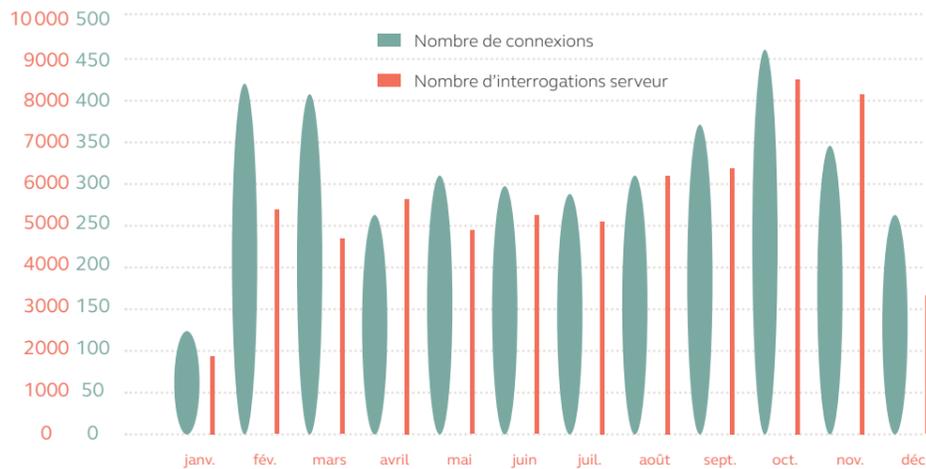
- **Valoriser** la production forestière du territoire.
- **Innover** pour améliorer l'impact de la production agricole existante.
- **Créer** des filières de production agricole décarbonées.
- **Développer** les circuits courts pour apporter aux consommateurs des solutions bas-carbone et pour les exploitations de la valeur ajoutée.

L'Observatoire Territorial du Pays de Valois

En 2017, l'observatoire comptabilise 3 901 connexions faisant l'objet de 67 027 interrogations du serveur. La solution Dynmap d'I2G devenant obsolète, la CCPV a souhaité faire évoluer son outil vers une technologie plus moderne et plus ergonomique : la solution GEO de Business Geografic. Un projet de migration de son logiciel webSIG.



Nombre de connexions au portail de l'Observatoire



NOUVEAUTÉ 2017

De nouvelles données ont été ajoutées sur la carte dynamique de l'observatoire : les monuments historiques et les points de captage d'alimentation en eau potable ainsi que leur périmètre de protection.

Géoportail National de l'Urbanisme



Au 1^{er} janvier 2020, les documents d'urbanisme devront être mis en ligne sur le Géoportail National de l'Urbanisme (GPU) afin d'être rendus exécutoires et juridiquement opposables.

Durant l'année 2016, la CCPV a commencé le travail de numérisation des documents d'urbanisme en suivant les préconisations du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG). Une trentaine de communes sur les 55 (hors RNU) ont été

numérisées et sont dès à présent intégrables sur le GPU.

En 2017, seulement neuf documents ont été publiés dans l'Oise. Le Pays de Valois a participé à quatre de ces publications. Il s'agit des documents d'urbanisme d'Antilly, de Bargny, de Cuvergnon et de Morierval. Les communes du Pays de Valois sont assez dynamiques concernant le projet du Géoportail de l'Urbanisme.



Plus d'informations sur le Géoportail National de l'Urbanisme : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

Le Service Application du Droit des Sols (ADS)

Depuis avril 2015, le service ADS de la CCPV instruit les dossiers de demandes d'autorisation d'urbanisme des communes dotées d'un POS, PLU, ou Carte Communale (ce qui représente 55 communes sur le territoire de la CCPV). L'instruction des dossiers des communes en RNU demeure encore à la charge de la DDT (8 communes concernées sur le territoire de la CCPV).

Le service ADS est composé de trois personnes et d'un responsable de service, qui est mutualisé avec la ville de Crépy-en-Valois, ce qui représente au total 2,9 agents (équivalent temps plein).

En 2017, 931 dossiers ont été instruits par le service ADS de la CCPV, ce qui représente un nombre moyen de 78 dossiers par mois.



Le Contrat de ruralité

Outil financier de l'État, le rôle du Contrat de ruralité est d'impulser et d'accroître une nouvelle dynamique en faveur de la ruralité. Il est conclu entre l'État et les pôles d'équilibre territorial rural (PETR) ou d'établissement public de coopération intercommunale, sur une durée de quatre ans (2017 à 2020). Territoire à caractère rural, le Pays de Valois a saisi cette opportunité.

À l'instar des contrats de ville, le Contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et projets à conduire en matière de :

- accessibilité aux services et aux soins,
- développement de l'attractivité,
- redynamisation des bourgs-centres,
- mobilité,
- transition écologique et énergétique,
- cohésion sociale.

216 millions d'euros seront mobilisés à l'échelle nationale en direction des territoires ruraux signataires de ce dispositif.



DATES CLÉS 2017

- **22 mars** : signature du Contrat de ruralité.
- **22 juin** : signature la convention financière 2017 pour un financement de 10 actions à hauteur 1 271 003 €.
- **15 décembre** : comité de pilotage pour le bilan des actions réalisées en 2017 et la convention financière pour 2018.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Attirer les entreprises sur le territoire pour créer des emplois, c'est l'objectif premier du service Développement économique de la CCPV. Il assure la promotion du territoire, aide à la création et au développement des entreprises locales.

Les activités endogènes

Le soutien au développement des entreprises locales est capital. Le développement économique d'un territoire passe avant tout par l'endogène. Chaque entreprise déjà installée possède un potentiel de développement qu'il ne faut pas négliger. Le service Développement économique de la CCPV va à la rencontre des entrepreneurs du Valois. Outre une meilleure connaissance du territoire, prendre en charge leur besoin c'est : les fidéliser, apporter de la richesse au territoire et de nouveaux emplois. Les entreprises du territoire sont un atout de promotion pour en attirer de nouvelles.

En 2017, le service Développement économique a réalisé seize rendez-vous avec des entreprises valoisienne dont neuf ont un projet de développement.

EXEMPLES DE RÉUSSITES D'IMPLANTATION ENDOGÈNES EN 2017

- **LDM** (Nanteuil-le-Haudouin)
Activité : Entreprise spécialisée dans les travaux de menuiserie, serrurerie et vitrerie.
Projet : Création d'un atelier sur la ZAEI du parc du chemin de Paris sur Nanteuil-le-Haudouin.
- **SYSTEME U** (Nanteuil-le-Haudouin)
Activité : 6 000 m² supplémentaires construits pour accueillir des activités fraîches.
Projet : 30 emplois supplémentaires.
- **CARROSSERIE DE LA BONNE RENCONTRE** (Le Plessis-Belleville)
Activité : Garage spécialisé dans la réparation de voitures sinistrées.
Projet : Changement et agrandissement de site.
- **MENUISERIE DU VALOIS** (Crépy-en-Valois)
Activité : Menuiserie.
Projet : Création d'un atelier de menuiserie.
- **LCM** (Crépy-en-Valois)
Activité : Logistique de grande distribution.
Projet : Rachat de site et agrandissement.

Les activités exogènes

LA PROSPECTION SOUS-TRAITÉE

Pour promouvoir de façon efficace le territoire, le service Développement économique a multiplié les partenariats afin de répondre à un maximum de projets. En effet, les élus ont mis en avant leur volonté de diversifier les domaines d'activités pour que les habitants puissent travailler près de chez eux.

Le partenariat Regional Partner

Il se spécialise sur deux axes :

- Promouvoir les atouts des territoires et ses services d'accompagnement auprès des entreprises à fort potentiel de développement.
- Prospecter les entreprises, identifier les projets d'implantation et les orienter afin de favoriser leur concrétisation sur le territoire.

En 2017, le service Développement économique a répondu à 41 projets via Regional Partner.

Les partenariats institutionnels

La Région a confié à un prestataire, GEOLINK, la recherche de projets nationaux susceptibles de s'implanter en Hauts-de-France. En fonction des demandes, elle redistribue les projets aux territoires concernés. En 2017, le service Développement économique a répondu à 7 projets via GEOLINK.

Par ailleurs, la Région externalise la prospection étrangère à une agence de développement (Nord France Invest). Celle-ci s'occupe de gérer la filière Business France, dont les bureaux à l'étranger détectent les projets d'investissement pour l'hexagone.

En 2017, la CCPV a répondu à 15 projets émanant de Business France.

Le service Développement économique adhère aussi à AGROSPHÈRES, l'organisme régional de promotion de l'industrie agroalimentaire. Celui-ci apporte son expertise sur l'accompagnement des entreprises de l'agroalimentaire.

LA PROSPECTION EN PROPRE

Pour implanter de nouvelles entreprises, il convient d'avoir une connaissance affinée des locaux et terrains disponibles sur le territoire. Il est important de rencontrer les immobiliers d'entreprises et de pérenniser le travail entre le service Développement économique de la CCPV et les professionnels. Les salons permettent de rencontrer ces différents acteurs liés aux implantations notamment les aménageurs et promoteurs, interlocuteurs incontournables.

Cette année, le service Développement économique a fait connaître son territoire en exposant au Salon de l'Immobilier d'entreprise (SIMI) qui s'est déroulé du 6 au 8 décembre. Pour aller au-devant des entreprises, la CCPV était également présente en tant que visiteur sur des salons spécifiques.

EXEMPLES DE RÉUSSITES D'IMPLANTATION EXOGÈNES EN 2017

- **ALINÉA** (Nanteuil-le-Haudouin)
Activité : enseigne française d'ameublement.
Nombre d'emplois : plus d'une centaine créée.
- **TP HARDY** (Nanteuil-le-Haudouin)
Activité : entreprise de travaux publics.
Nombre d'emplois : 16.
- **TLOT** (Nanteuil-le-Haudouin)
Activité : transporteur.
Nombre d'emplois : 15.
- **KLAAS ALL ROAD** (Nanteuil-le-Haudouin)
Activité : distributeur exclusif des matériels de levage fabriqués par la société KLAAS en Allemagne.
Nombre d'emplois : 15.

La promotion du territoire

La promotion du territoire et de ses entreprises est au cœur de la stratégie de développement économique de la CCPV. C'est pourquoi, en étroite collaboration avec la Direction de la communication, la CCPV propose des évènements aux entreprises.



Visite privée de l'exposition *Kyudo, la voie de l'arc*

Le 4 juillet, les entreprises du Valois étaient invitées à une visite commentée de l'exposition *Kyudo, la voie de l'arc* au Musée de l'archerie et du Valois de Crépy-en-Valois. L'occasion pour la CCPV de rencontrer les entreprises de manière informelle et de faire connaître son rôle de conseil et d'accompagnement.

Participation à la soirée *In a latin Mood*

Le 14 octobre, les entreprises du Valois étaient invitées à un concert de jazz des Musivales en partenariat avec le service Culturel de la CCPV. L'occasion pour ces dernières de rencontrer les interlocuteurs de la CCPV ainsi que l'artiste.

Perspectives de développement

Le service Développement économique a pour but de développer l'ensemble du territoire de manière pérenne et cohérente.

C'est la raison pour laquelle, plusieurs études ont été poursuivies en 2017.

- Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) : nouvelle ZAEI à Nanteuil-Le-Haudouin – installation du projet Alinéa.
- Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) : nouvelle ZAEI Le Plessis-Belleville / Silly-le-Long.

La formation et l'insertion en lien avec les besoins des entreprises du territoire et des territoires voisins

L'un des objectifs du SCoT, dans le cadre du développement économique, est de maintenir le taux d'emploi à 0,6 sur le Valois. Cela sous-entend que la CCPV doit permettre aux actifs habitant le Valois de trouver un emploi sur le territoire. C'est pour cela que la formation fait partie intégrante de la politique de développement économique impulsée par la CCPV.

L'objectif est de répondre aux besoins des entreprises locales et de proposer des emplois aux personnes en difficulté d'insertion sur le territoire.

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES OISE (MLEJ)

En 2017, la MLEJ a poursuivi les missions initialement attribuées aux deux anciennes structures (Mission Locale et Maison de l'Emploi) qui la constituent depuis 2010. La mise en place des dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'aide à l'insertion professionnelle pour des publics ciblés (spécifiquement les jeunes de moins de 26 ans) constitue les axes essentiels de son action.

L'année 2017 a été marquée par la mise en place du dispositif « Permis de conduire en accéléré dès 830 € ». Plusieurs dizaines de jeunes ont déjà pu en bénéficier.

La MLEJ a aussi organisé ou participé à de nombreuses actions en faveur de l'insertion professionnelle en œuvrant activement à de multiples informations en direction des demandeurs d'emploi.

La MLEJ est une association soutenue par la CCPV à hauteur de 82 360 € en 2017.

Héberger et conseiller les entreprises en création

L'ESPACE VALOIS ENTREPRENDRE (EVE)

Créée en 2000, l'EVE, pépinière d'entreprises du Valois, se trouve au sein du centre d'affaires EGB à Le Plessis-Belleville. Elle est gérée à 100 % par la CCPV depuis 2016.

L'Espace Valois Entreprendre est composé de 13 bureaux équipés sur un plateau de 460 m². Dédiée aux entreprises en création

ou nouvellement créées, la pépinière a pour objectif d'aider ces dernières dans leur lancement et la pérennisation de leur activité. Pour cela, chaque entrepreneur dispose d'un soutien matériel - bureau, d'outils techniques - mais aussi d'un suivi personnalisé.

En 2017, quatre entreprises ont bénéficié de ce dispositif d'accompagnement au sein de la pépinière. Une s'est fortement développée et occupe actuellement trois bureaux.

→ Au 31 décembre 2017, 6 bureaux sur 13 étaient occupés soit un taux d'occupation de 46 %.

Entreprises implantées à l'EVE

NOM DE L'ENTREPRISE	ACTIVITÉ
ACSH	Installation de contrôles d'accès
Fox Logistics	Affrètement et organisation de transport
Coriolis Fluides	Conseil et ingénierie en solutions de vide industriel
Compteur Énergie	E-commerce pour l'achat et revente de produits multimarques dans le domaine énergétique

LE BÂTIMENT INDUSTRIEL LOCATIF (BIL)

Le BIL est une pépinière d'entreprises destinée aux TPE récemment créées et aux artisans qui lancent leur activité. Situé sur la zone industrielle de Crépy-en-Valois (rue Gustave Eiffel), le BIL dispose de sept cellules de 150 m² chacune qui sont proposées à la location pour un prix modéré. Le but : permettre aux jeunes entreprises locataires du BIL de se lancer en minimisant la prise de risque financière.



→ En 2017, 5 cellules sur 7 étaient occupées.

L'accompagnement des porteurs de projet entrepreneurial

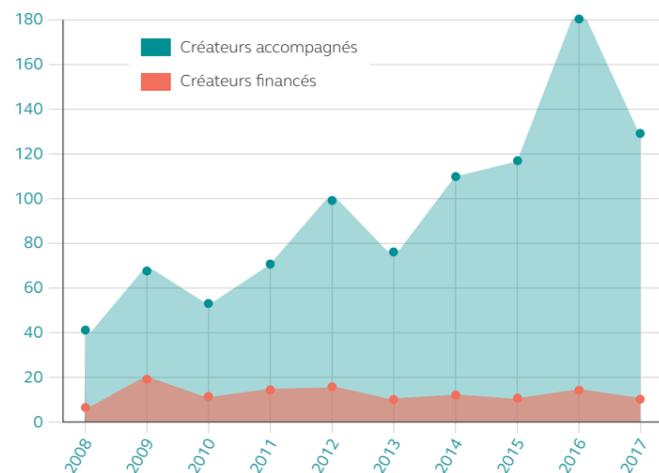
Le pôle Création-reprise d'entreprise accueille, informe et accompagne gratuitement les porteurs de projet. Les rendez-vous sont personnalisés et confidentiels. Un accompagnement est proposé pour les différentes étapes du projet :

- Aide à l'élaboration de l'étude de marché / business plan / dossier financier.
- Informations sur les différentes aides disponibles (selon critères d'éligibilité).
- Indication sur les modalités de création ou de reprise d'entreprise.
- Mise en relation avec les partenaires.

Pour approfondir son travail auprès des entrepreneurs, la CCPV est partenaire de la Plate-Forme d'Initiative Locale (PFIL) « Initiative Oise Est » (IOE). Ce travail conjoint permet de proposer des financements complémentaires (selon critères d'éligibilité) pour l'élaboration des projets de création, reprise et même développement d'activité par des prêts à taux 0 sans garantie ni caution : prêt d'honneur PFIL et prêt NACRE (Nouvel Accompagnement des Créateurs et Repreneurs d'Entreprise).

11 projets (9 créations et 2 reprises) ont bénéficié de financement à taux 0 (sans garantie ni caution) pour un montant global d'environ 139 000 €. 25 emplois ont ainsi été créés ou pérennisés. La subvention versée en 2017 à Initiative Oise Est par la CCPV était de 33 519 €.

Évolution du nombre de créateurs accompagnés et financés par le pôle Création-reprise d'entreprise



→ En 2017, 129 porteurs de projet ont été accompagnés par le pôle Création-reprise d'entreprise.

Partenariat CCPV / Pôle Emploi

La CCPV et l'agence Pôle Emploi de Crépy-en-Valois ont signé une convention de partenariat depuis janvier 2015. Celle-ci permet à chaque demandeur d'emploi ayant un projet entrepreneurial de bénéficier de l'accompagnement du pôle Création-reprise d'entreprise offert par la CCPV.

Le conseiller en création - reprise d'entreprise de la CCPV effectue donc des permanences régulières dans les locaux du Pôle Emploi de Crépy-en-Valois. L'objectif est de proposer un accompagnement spécifique

aux demandeurs d'emploi, qui ont informé Pôle Emploi de leur souhait de créer ou de reprendre une entreprise. Chaque permanence d'une demi-journée permet de recevoir, dans le cadre de rendez-vous personnalisés, 4 demandeurs d'emploi.

Le conseiller en création - reprise d'entreprise de la CCPV fait un retour auprès de Pôle Emploi sur la viabilité éventuelle des projets. Cette action permet une meilleure prise en charge et un bon suivi du demandeur d'emploi.

Contrat de ville : opération « Ma Boutique, Mon Quartier »

Dans le cadre du contrat de la politique de la ville, l'opération « Ma Boutique, Mon Quartier » a été lancée en 2017, par l'association « La Fédération des Boutiques à l'Essai », à l'initiative de ce concept.

Avec « Ma Boutique, Mon Quartier », un porteur de projet peut tester son idée de commerce pendant 6 mois avec des conditions préférentielles et bénéficier d'un suivi personnalisé. Les risques liés à la création de l'entreprise sont donc limités. Le concept de boutique à l'essai n'est pas nouveau. En revanche, la déclinaison de ce concept dans les quartiers prioritaires définis dans le cadre de la politique des villes est une première nationale, en l'occurrence à Crépy-en-Valois.

Un projet amorcé en décembre 2016 avec le lancement officiel et l'appel à candidatures

de l'opération « Ma Boutique, Mon Quartier ». Une dizaine de porteurs de projet ont pris contact avec la « Fédération des Boutiques à l'Essai ». Le service Développement économique de la CCPV, a ensuite reçu et accompagné la grande majorité de ces entrepreneurs en devenir.

Un comité de sélection pour choisir le dossier le plus qualitatif a été organisé le 15 février 2017 en mairie de Crépy-en-Valois. Sur trois dossiers présentés, celui de Carine Legouy a été retenu. La boutique « Carine's » (prêt-à-porter féminin et accessoires) a ouvert ses portes le 9 juin 2017.

Un comité de suivi de la boutique à l'essai a été organisé le 9 octobre 2017. Unanimement, les différents acteurs et partenaires du projet, y compris sa créatrice, ont décidé de mettre fin à l'opération.



DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Les missions de la CCPV en matière de développement touristique sont la définition de la politique touristique du territoire et la poursuite des projets de développement touristique tels que la Voie Verte et le soutien à l'Office de tourisme du Pays de Valois. La commission tourisme et attractivité du territoire s'est réunie en janvier 2017. Des réunions en interne se sont également déroulées en fin d'année afin de mettre en place un plan d'actions et impulser une dynamique de territoire.

La Voie Verte du Pays de Valois

UN CHANTIER DE TAILLE

Les réunions de chantier relatives à l'aménagement en voie verte de l'ancienne ligne de chemin de fer se sont poursuivies tout au long de l'année 2017. Le groupement d'entreprise EUROVIA/CABREMA/SOGEA a réalisé la piste en enrobé et la piste cavalière entre le hameau de Macquelines à Betz et le Bois du Roi, côté Ormoy-Villers. Des aires de stationnement ont été réalisées à Mareuil-sur-Ourcq à hauteur de la route départementale n° 936 et à Boissy-Lévignen à proximité de la RN2. Pour la sécurité de tous, des barrières ont été posées et des arbustes ont été plantés. Un dispositif qui empêchera, à terme, les véhicules d'accéder à la Voie Verte. Les usagers de la voie pourront ainsi se promener en toute sécurité. On trouve également des plantations aux abords des ponts afin d'éviter les risques de chute. Sur la voie, le code de la route s'applique, c'est pourquoi une signalisation de police verticale et horizontale est matérialisée. En outre, dans certains secteurs, des bancs et des poubelles ont été posés pour le confort des usagers.

L'ENTRETIEN

Le prestataire « Les écuries du Valois » a réalisé des visites d'inspection de la voie pour identifier et enlever les arbres tombés qui entravaient le passage suite aux conditions météorologiques défavorables. Quant aux débris, le ramassage est effectué régulièrement. De plus, une équipe de l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) est intervenue au mois de décembre pour débarrasser la Voie Verte des feuilles d'arbres et des petits branchages tombés au sol. Ces végétaux ont été déposés sur la piste cavalière afin d'améliorer l'usage de celle-ci.

L'INAUGURATION

La Voie Verte a été inaugurée le 30 septembre 2017 par Benoît Haquin, président de la CCPV, en présence des vice-présidents Guy-Pierre de Kersaint, Fabrice Dalongeville, Bruno Fortier et Hubert Briatte, de Francis Cloris, sous-préfet de Senlis ainsi que de Nicole Colin, vice-présidente du Conseil départemental de l'Oise et conseillère départementale du canton de Nanteuil-le-Haudouin.

Randonnées en Valois

Au cours de l'année 2017, deux équipes de la Fédération Française de Randonnée Pédestre ont assuré l'entretien des marques de balisage des sentiers de randonnées suivants :

- Autour du château de Versigny.
- Le parcours nature à Lévigney.
- Le marais de Bourneville.
- Les ruines de Champlieu.
- Les clochers en Vallée de l'Automne.
- Les marais de Feigneux et Pondron.
- De l'Automne à la Sainte-Marie.
- La haute vallée de l'Automne.

L'Office de tourisme

En 2017, l'Office de tourisme du Pays de Valois a obtenu le label « Tourisme et Handicap » pour les 4 déficiences (handicap auditif, mental, moteur et visuel). Pour développer de nouveaux projets touristiques, il a également embauché une animatrice dédiée à son réseau de prestataires locaux et a obtenu l'immatriculation pour commercialiser des produits touristiques. Une année également marquée par de nouveaux moyens de communication : l'édition de son second guide touristique et la création d'une charte graphique.



Bureau d'accueil, site internet, téléphone et même réseaux sociaux... L'Office de tourisme a renseigné, grâce à ses différents canaux de communication, près de 13 000 personnes en 2017. L'Office de tourisme du Pays de Valois promeut et valorise les atouts du territoire et l'offre touristique à travers le lancement de campagnes de communication et l'organisation de manifestations.



PARMI LES ACTIONS PHARES DE L'ANNÉE 2017

- Le développement de la communication web 2.0 avec l'animation de la page Facebook (Office de tourisme du Pays de Valois avec 775 abonnés), d'un compte Instagram (@ot_pays_de_valois avec 148 abonnés) et Pinterest (Valois Tourisme), la création de comptes Google Business pour l'OT et le Bureau d'information touristique, de jeux concours et d'achats de publicités, la mise à jour de l'application mobile « Sortir en Valois » en collaboration avec les services Culture et Communication de la CCPV ;
- La réédition du guide touristique, des dépliants Flâneries au cœur de la cité des Valois et Flâneries au cœur de l'histoire d'Ermenonville et du dépliant La Vallée de l'Automne ;
- La participation au salon des Florals du Valois ainsi qu'aux Forum des associations de Crépy-en-Valois et Le Plessis-Belleville, aux Journées européennes du patrimoine, aux bourses d'échanges de dépliants de l'Aisne et de l'Oise ;
- L'organisation de visites guidées du centre historique de Crépy-en-Valois pour individuels, de mai à octobre, en fonction d'un calendrier établi ;
- Le développement de la boutique à Crépy-en-Valois et Ermenonville : achats de nouveaux produits dont produits de bouche locaux et location de vélos à Ermenonville.

L'Office de tourisme a réédité son animation phare, le festival des 35 clochers en Vallée de l'Automne, qui fêtait ses 30 ans les 7 et 8 octobre.

De plus, l'Office de tourisme anime le réseau des prestataires du tourisme local : ateliers de formation site web, visites chez les prestataires, réunions d'information sur les projets à venir (30 prestataires présents). Toujours dans l'objectif de développer l'offre touristique du territoire, l'Office de tourisme accueille et conseille les porteurs de projets du Pays de Valois – privés, associations, communes dans le cadre de divers projets, notamment la création de chambres d'hôtes et de meublés de tourisme, l'organisation de manifestations, la communication et la promotion d'évènements.



ENVIRONNEMENT

La CCPV mène à bien plusieurs actions pour la préservation de l'environnement. Amélioration de la gestion des déchets, missions SPANC ou encore anticipation de la prise de compétence GEMAPI, la CCPV prend en compte la question environnementale dans son ensemble pour sensibiliser la population, les élus, et les entreprises à la préservation de l'environnement et des richesses naturelles du Valois.

La gestion des déchets ménagers

En 2017, chaque habitant a trié en moyenne 150 kg de déchets valorisables ce qui représente 38 % du poids total de la poubelle ménagère.

	RÉALISÉ EN 2016	RÉALISÉ EN 2017	
	kg/an/hab	tonnes/an	kg/an/hab
Emballages & papiers	52	3 003	54
Verre	25	1 393	25
Déchets de jardin	64	3 532	63
DEEE *	0,7	33	0,6
Encombrants	5	272	5
TLC**	4	243	4
Ordures ménagères	244	13 606	244

*Déchets d'équipements électriques et électroniques recyclés et valorisés

** Textiles, linge de maison et chaussures

Les tonnages collectés d'emballages et papiers poursuivent leur progression. Les quantités des autres déchets collectés sont relativement stables d'une année à une autre.

MODERNISATION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

En 2017, les élus ont décidé de moderniser la collecte des déchets ménagers pour améliorer le fonctionnement du service et développer le tri des déchets recyclables. Le nouveau service sera mis en place à compter du 4 juin 2018.

Pourquoi changer ?

- Pour améliorer le service à la population. Ce nouveau mode de collecte permettra, entre autres, une collecte des emballages et papiers une fois par semaine. Le tri des déchets est amélioré réduisant ainsi l'impact écologique sur l'environnement.
- Pour plus de sécurité des agents.
La collecte des déchets est un secteur qui a peu évolué jusqu'à ce jour, alors que le taux d'accidents du travail est l'un des plus élevés. Travaillant sur nos routes, les équipiers sont exposés aux risques d'accidents. Ils sont usés par la manutention répétée de charges et les conditions climatiques.
- Pour une plus grande maîtrise des coûts. Les tournées sont réparties dans la semaine pour optimiser l'utilisation des matériels (un même nombre de camions et de conducteurs engagés chaque jour), les opérations de collecte et transfert des déchets sont plus rapides et mobilisent moins de personnel.





Préparation du nouveau service

La 1^{ère} étape de préparation a consisté pour la société prestataire Veolia à recenser de septembre à décembre 2017, les besoins en bacs auprès de chaque adresse (habitations, administrations et professionnels). Près de 37 000 bacs à collerette ont été commandés auprès du fournisseur Schaefer retenu à l'issue d'un appel d'offres. L'étape suivante, qui a été engagée dès février et qui se poursuivra jusqu'en mai, est celle de la distribution des bacs auprès de chaque usager et de la communication sur les bonnes pratiques de présentation des poubelles à la collecte.

Les déchets prennent directement le train

Un travail d'étude et de réflexion a été mené durant l'année 2017 sur la modernisation des ramassages mais aussi sur l'optimisation du transfert ferroviaire des déchets depuis la gare d'Ormoy-Villers jusqu'aux installations de tri et de valorisation situées à Villers-Saint-Paul. Dès juin 2018, les camions de collecte mécanisés seront équipés de caissons amovibles qui une fois remplis seront déposés par les chauffeurs sur les wagons, grâce à un système de translation : une opération plus simple et plus rapide !

UN SERVICE À L'ÉCOUTE DES USAGERS

Le pôle Environnement-Déchets a reçu en moyenne 11 appels téléphoniques par jour des usagers :

- 9 portent sur une demande de renseignements (jours de collecte, prise de rendez-vous pour les encombrants, informations sur les déchetteries, questions diverses sur les modalités de ramassage, ...).
- 2 concernent l'exécution du service (oublis de collecte ponctuels ou récurrents, dégradation de récipients, stationnements et travaux gênant la desserte, ...).

Le service s'attache à offrir un service de proximité :

- Gestion des réclamations des usagers.
- Contrôle de l'exécution des collectes.
- Suivi de la qualité du tri des déchets.
- Promotion et soutien d'opérations de prévention et tri des déchets (compostage des restes alimentaires de cantines scolaires, compostage en pied d'immeuble, sensibilisation au tri auprès du jeune public, ...).
- Participation / soutien aux animations initiées par les écoles et communes (« Nettoyages de printemps », « Floralis »).
- Édition d'outils de communication et diffusion régulière d'informations dans le Bonjour Valois.

LES COÛTS DE COLLECTE, DE TRANSFERT ET DE TRAITEMENT

Pour 100 € dépensés



Un bilan technique et financier de la collecte pour l'exercice 2017 est dressé dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Depuis 2005, la CCPV bénéficie de la compétence contrôle des installations d'assainissements non collectifs. En 2013, les élus de la CCPV ont souhaité étendre les missions du SPANC aux travaux de réhabilitation. Cette dernière compétence a pour but de proposer un service de réhabilitation aux usagers, tout en bénéficiant d'aides financières pour les communes identifiées prioritaires par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

LES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN RÉGIE

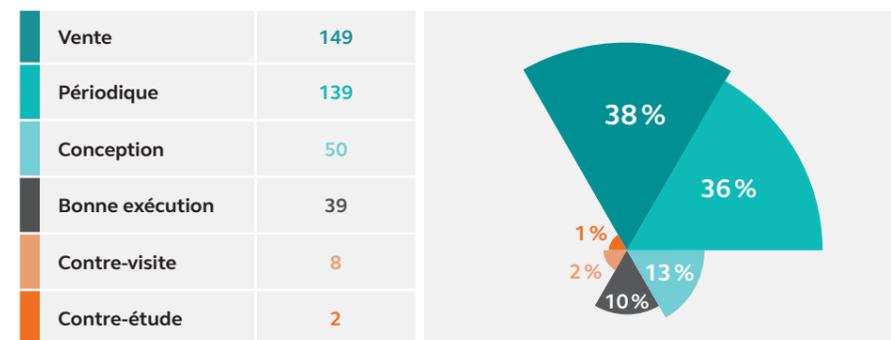
La CCPV gère la régie de l'intégralité des contrôles du SPANC. Toutes les prises de rendez-vous sont gérées par le service ainsi que la facturation des redevances et la gestion des impayés. En 2017, l'activité du service s'est traduite par :

- 6 appels téléphoniques, en moyenne par jour, pour des prises de rendez-vous ou de demandes de renseignements,
- 15 rendez-vous avec des usagers,
- 387 rapports et factures de redevances, édités et envoyés.

Cette année, l'équipe du SPANC s'est vu renforcée par l'arrivée d'un second technicien pour assurer une meilleure continuité de service.

Dans le cadre de la campagne de contrôles périodiques, en 2017, le SPANC a poursuivi sa seconde visite des installations non conformes (priorité 1) sur les communes de Bouillancy, Réze-Fosse-Martin, Chèvreville, Oignes, Neufchelles, Varinfroy, Authueil-en-Valois, Étavigny, Boullarre, Rocquemont et Gondreville. Seules les installations présentant un risque environnemental ou sanitaire ont été contrôlées. Pour rappel, les périodicités de contrôles des installations varient de 3 à 10 ans selon l'état de fonctionnement du dispositif.

387 contrôles SPANC réalisés en 2017, répartis de la manière suivante :



SERVICE ÉTUDES

La CCPV propose un service d'aide aux usagers en matière d'études de définition de filière, pour les installations neuves ou à réhabiliter. Le but est de proposer aux habitants qui le souhaitent, un service d'études groupées, en matière de coût et de technicité, qui correspond aux exigences de la CCPV. Pour cela, la collectivité a conclu un marché public à bon de commande pour la réalisation d'études de sol avec l'entreprise AC2S, pour une durée de 2 ans.

SERVICE RÉHABILITATION

Dans le cadre du SPANC, la CCPV a pris la compétence « réhabilitation » permettant de faire bénéficier aux usagers des subventions de la part de l'Agence de l'Eau et du Conseil départemental (sous certaines conditions) pour la mise aux normes des assainissements individuels. Cette année, seuls les travaux de mise en conformité des assainissements non collectifs à Mareuil-sur-Ourcq ont été poursuivis. Ils s'achèveront au printemps 2018.



Un bilan technique et financier du SPANC, pour l'exercice 2017, figure dans le Rapport annuel sur le prix et la qualité du SPANC (RPQS).

→ Durant l'année 2017, 53 conventions études ont été signées avec des particuliers, dans le cadre des projets de mise en conformité des assainissements non collectif.

Le Service Eau et Assainissement

En 2017, les élus de la commission Eau et Assainissement se sont réunis à 5 reprises. Plusieurs sujets ont été abordés notamment les futures compétences (GEMAPI, eau potable, assainissement collectif), les appels d'offres ainsi que les questions budgétaires des services Eau / Assainissement et SPANC.



GEMAPI

La CCPV avait anticipé la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) entrée dans son giron au 1^{er} janvier 2018. Dès 2017, la CCPV a entrepris le diagnostic des rivières Gergogne et Grivette pour réaliser un état des lieux, fixer des objectifs de gestion, élaborer un programme de restauration et de gestion. Un outil qui sert de socle pour la gestion future des affluents de l'Ourcq dans le cadre de la compétence GEMAPI.

La compétence GEMAPI, ciblée et obligatoire, s'articule autour des missions visées aux 1^o, 2^o, 5^o et 8^o du I de l'article L.211-7 du code de l'Environnement :

- 1^o l'aménagement d'un bassin hydrographique ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2^o l'entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5^o la défense contre les inondations et contre la mer,
- 8^o la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La CCPV est concernée par 9 unités hydrographiques, réparties en bassins ou sous-bassins versants pour lesquels il existe 7 syndicats de rivières dédiés :

- L'Automne (SAGEBA).
- La Nonette (SISN).
- L'Ourcq Aval (SIAGRO).
- La Gergogne (SIIE Gergogne).
- La Thève (SITRATIVE).
- L'Oise Aronde (SMOA).
- La Théroüanne (SMAERTA) par extension future de périmètre.
- La Grivette : pas de syndicat.
- Le ru d'Autheuil : pas de syndicat.

À noter que les syndicats du SIAGRO et du SIIE Gergogne ont lancé une procédure de fusion durant l'année 2017. La seconde partie de cette étape serait l'extension du périmètre de ce nouveau syndicat, aux bassins versants de la Grivette et du ru d'Autheuil, d'ici 2020. Ainsi, la CCPV serait entièrement couverte par des syndicats de rivières et elle pourra leur transférer la compétence « GEMA », et les missions liées aux « PI » (Prévention des Inondations) seraient en interne gérées, par la CCPV.

EAU, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES URBAINES : ÉTUDE SUR LE TRANSFERT DES COMPÉTENCES

La loi NOTRe impose aux collectivités de transférer à l'EPCI à fiscalité propre les compétences Eau et Assainissement le 1^{er} janvier 2020. Toujours dans l'anticipation, la CCPV a lancé en juin 2017 un marché d'études sur les 62 communes du territoire. Le groupement d'entreprises IRH Ingénieur Conseil, Itinéraires Avocats et Partenaires Finances Locales a été retenu.

Dans un premier temps, il s'agit de réaliser un état des lieux et un diagnostic des services d'eau, d'assainissement et d'eaux pluviales urbaines d'un point de vue technique, administratif et juridique. Dans un second temps, le travail consistera en la réalisation d'un plan pluriannuel d'investissement sur 10 ans, afin de remettre à niveau certains ouvrages. Une dernière partie de l'étude permettra de définir les modalités et les scénarii de transfert, avec une analyse des conséquences techniques, financières, juridiques et opérationnelles. Un accompagnement jusqu'au transfert sera également mené, notamment pour la reprise des contrats en cours avec les différents délégataires ou prestataires.

L'objectif ?

Homogénéiser les modes de gestion et mutualiser les coûts d'investissement et de fonctionnement pour ces services. La première phase de diagnostic doit s'achever début 2018.

En 2017, la démarche pour la sécurisation en eau potable de certaines communes situées dans le bassin versant de la Gergogne, initiée en 2016, s'est poursuivie. Les communes concernées sont Bouillancy, Réz-Fosse-Martin, Acy-en-Multien, Rosoy-en-Multien et Rouvres-en-Multien. La CCPV les a aidées en



réalisant la partie étude de maîtrise d'œuvre (phase projet) qui permettra de concrétiser les conclusions du Schéma directeur d'alimentation en eau potable. Il s'agit de la création d'un nouveau forage d'eau potable avec un double réservoir ainsi que la réalisation des conduites d'alimentation et d'interconnexion des communes du secteur. Une étude qui devrait être finalisée en 2018.

En matière d'eau potable, d'autres secteurs ont lancé leur propre démarche d'études en y associant la CCPV notamment le syndicat de Betz / Villers-Saint-Genest sur la problématique de quantité limitée et les syndicats d'Ivors / Boursonne et de Bargny / Cuvergnon sur des problèmes de qualité.

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT : ÉTUDE MUTUALISÉE

La CCPV a continué d'assister les communes d'Antilly et d'Étavigny dans le cadre de la révision de leur zonage d'assainissement. Suite à une forte demande émanant de plusieurs communes, la CCPV a proposé une étude mutualisée pour la réalisation de leurs zonages d'assainissement et d'eaux pluviales. Un marché a donc été lancé fin 2017 pour 19 communes du territoire. Le commencement de l'étude débutera en 2018.

GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES PUBLICS : ÉTUDE MUTUALISÉE

Le 1^{er} janvier 2017, la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 est entrée en vigueur. Celle-ci prévoit que l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics ne peuvent utiliser ou faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouverts au public.

C'est dans ce contexte que la CCPV et 30 de ses communes membres ont souhaité s'engager dans une dynamique de suppression des produits phytosanitaires

pour l'entretien de leurs espaces verts. Le bureau d'étude ECO'LogiC a été missionné pour réaliser des plans de gestion différenciée dans le cadre d'un marché public. Il s'agit de réaliser les diagnostics des pratiques actuelles d'entretien des communes (conformité réglementaire, caractéristiques des espaces publics), de proposer des objectifs ainsi qu'un programme d'actions concret et adapté à chacune. D'ici la fin 2018, 35 communes membres de la CCPV devraient être pleinement intégrées dans la démarche de suppression des produits phytosanitaires.



PÔLE TECHNIQUE

Avec l'entrée en vigueur de la loi NOTRé au 1^{er} janvier 2017, la CCPV s'est vue confier la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage. Une année qui aura également été marquée par l'expérimentation du dispositif « Aide aux communes ». Un nouveau service pour une mise en œuvre concrète du principe d'intercommunalité.

Le dispositif « Aide aux Communes »

Initié fin 2016, le dispositif « Aides aux communes » porté par le pôle Technique de la CCPV, s'est poursuivi à titre expérimental toute l'année 2017. Son objectif ? Proposer aux 62 communes du Valois divers ouvrages qui relèvent de la responsabilité des maires. Plusieurs activités ont été réalisées pour plus de sécurité et de confort au sein des communes.



Les prestations effectuées se répartissent en deux catégories :

• Les ouvrages proposés par le groupement de commandes

Voirie : Réfection du revêtement de route en enrobé ou gravillonnage. 13 communes ont sollicité ces travaux.

Nids de poule : Réparation de nids de poule sur la chaussée, avec une technique innovante et de haute qualité. 7 communes ont fait ce choix.

Des travaux qui ont permis aux communes, grâce aux commandes groupées, une minimisation des coûts.

• Les ouvrages proposés par la régie directe

Contrôles des DECI : La Défense Extérieure Contre l'Incendie est constituée de bornes et de bouches d'incendie, qu'il convient de contrôler tous les deux ans. Le pôle Technique a contrôlé 273 points DECI, soit 35% des unités du Valois.

Marquages routiers au sol : Création ou réfection de tout type de marquage routier au sol. Le pôle Technique est intervenu en faveur de 9 communes, pour la réalisation (réfection ou création) de bandes de stop, passages piétons, places de parking, signalisations médianes et de nombreux aménagements de marquages, sur des routes à contexte particulier.

Petits travaux de bricolage : Peinture, rangements, aménagements divers, décoration, etc. Le pôle Technique a effectué la réfection complète d'une salle de classe.

L'aire d'accueil des gens du voyage

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, à l'égalité et à la citoyenneté prévoit la mise en œuvre et renforce les obligations d'un dispositif d'accueil des gens du voyage.

Au 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi NOTRé, la CCPV s'est vue attribuer la compétence « gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

Cette aire d'accueil, située à Crépy-en-Valois, comporte 10 emplacements d'une superficie de 230 à 240 m² chacun, délimités et numérotés, pour un total de 30 places. 5 blocs sanitaires sont mis à disposition et sont équipés d'espaces techniques, de

sanitaires, d'éclairages, et d'espaces techniques (conformément au décret n°2001-569).

Dans le Valois, une aire d'accueil est gérée par un délégataire de service public. Il met en œuvre la gestion du site concernant le volet technique, le respect de la réglementation, ainsi que le volet relationnel et social auprès des résidents.

Cette année, l'aire d'accueil a été fermée plusieurs semaines pour réaliser d'importants travaux de rénovation et de remise aux normes. Elle a rouvert au mois de juin.

Les équipements sportifs

LES GYMNASES

La CCPV gère les gymnases Marcel Pagnol à Betz, Marcel Villiot à Nanteuil-le-Haudouin, Jules Michelet et Gérard de Nerval à Crépy-en-Valois.

Ces équipements ont pour mission première l'accueil de près de 2 700 collégiens du Valois dans le cadre de l'EPS. Dans un deuxième temps, les associations sportives du territoire y sont accueillies (compagnies d'arc, twirling-bâton, tennis, volley-ball, tennis de table, gymnastique, basket-ball...), dans le cadre de leurs entraînements, de stages, de rencontres amicales ou de compétitions.

Comme chaque année, une partie du matériel sportif a été renouvelée. Les vérifications techniques des installations électriques et de sécurité ont été effectuées pour assurer une sécurité maximale.



LE CENTRE AQUATIQUE DU VALOIS



En 2017, le Centre aquatique du Valois a poursuivi ses missions tant sur sa dimension de loisir ludique et sportive, qu'éducative et pédagogique.

Pour rappel, les missions de service public permettent :

- La natation scolaire et périscolaire (séance « Savoir Nager »).
- La surveillance de la natation dite individuelle ou libre.
- L'accès à quatre associations (USC Natation, USC Plongée, USC Triathlon et la Retraite Sportive),
- La natation individuelle encadrée pour le grand public (école de natation, jardin aquatique, gymnastique aquatique).
- L'accès à des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) et des comités d'entreprise.

Il est à noter que les séances d'apprentissage du « Savoir Nager » répondent aux exigences énoncées par le ministère de l'Éducation nationale, constituant ainsi un véritable défi de mission de service public. Chaque année les résultats sont particulièrement satisfaisants. Le taux de réussite aux épreuves est félicité par l'Inspection départementale de l'Éducation nationale.

Les faits marquants de 2017 :

- Les espaces « Hammam », « tisanerie » et « cardio » permettent de proposer des prestations de qualité.
- Avancement des horaires d'ouverture les matins lors des vacances scolaires.
- Une fréquentation moyenne mensuelle en légère baisse : - 4% par rapport à la moyenne générale depuis l'ouverture du site.
- Réfection de l'éclairage du bassin sportif avec des LED. Une nouveauté permettant un éclairage plus uniforme et offrant une meilleure visibilité dans l'eau, pour la sécurité de tous.

Le secours incendie

Depuis 1999, la CCPV assume une contribution versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Elle participe également aux dépenses du Centre de Première Intervention (CPI) basé à Brégy.

→ Pour l'année 2017, la contribution de la CCPV au service de secours et d'incendie s'est élevée à 1 801 293 € (dont 1 800 465 € pour le SDIS). Cela représente une augmentation de 1 % par rapport à l'année précédente. Pour 2017, le SDIS représente 8,8 % des dépenses totales de fonctionnement du compte administratif.



SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE

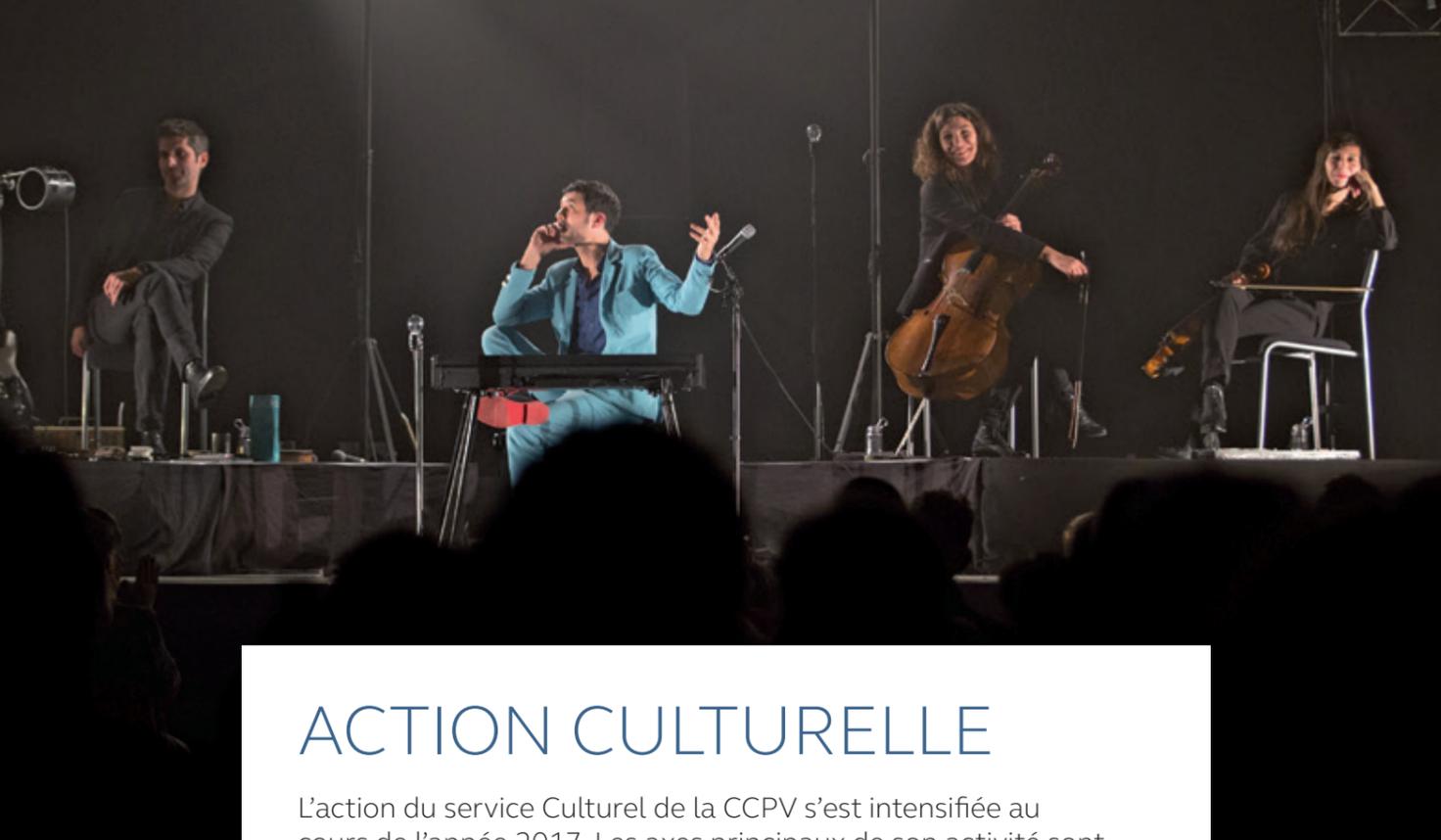
Les associations participent pleinement à la dynamique du territoire. Pour leur permettre d'élargir leurs champs d'actions, la CCPV les soutient dans leur développement.

L'attribution des subventions en faveur des associations est étudiée selon les modalités suivantes :

- Être constitué en association.
- Présenter un projet pérenne ou ponctuel, dont la réalisation est assurée par des professionnels et/ou du personnel qualifié.
- Présenter un intérêt communautaire (rayonnement sur le Valois et/ou à l'extérieur du Valois).

Par ailleurs, il est à noter que les associations sportives ne sont pas éligibles aux demandes de subventions, car le sport n'est pas une compétence prise en bloc par la Communauté de Communes du Pays de Valois. En outre, par sa compétence « équipements sportifs », la CCPV soutient largement les associations sportives, par la mise à disposition de ses gymnases.

LISTE DES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNÉES AU TITRE DE L'ANNÉE 2017	
Amis du Musée de l'archerie et du Valois	3 500 €
Bols d'air	500 €
Cent histoires	500 €
Centre culturel mjc Crépy-en-Valois théâtre jeune public	11 000 €
Centre socio-culturel les Portes du Valois Nanteuil-le-Haudouin	12 750 €
Clairval	500 €
Compagnie de la fortune – théâtre en soi	2 000 €
Espace Valois Multien Betz	12 750 €
Foyer rural du Valois Multien	750 €
FSE Gérard de Nerval Crépy-en-Valois	1 890 €
FSE Guillaume Cale Nanteuil-le-Haudouin	2 570 €
FSE Jean de la Fontaine Crépy-en-Valois	2 557 €
FSE Marcel Pagnol Betz	1 734 €
Génération deux (90 ^{ème} anniversaire de la création de Poclair)	31 000 €
Jazz band du Valois	1 500 €
Jazz Le Plessis-Belleville	1 500 €
Mjc Feigneux (jours de fêtes)	2 500 €
Mjc centre social Crépy-en-Valois	12 750 €
Outil en mains	500 €
Pas'sages en scène	500 €
Radio Valois Multien	15 000 €
Roches et carrières	3 000 €
Rock'n oise	500 €
L'Usine à danses	23 500 €



ACTION CULTURELLE

L'action du service Culturel de la CCPV s'est intensifiée au cours de l'année 2017. Les axes principaux de son activité sont l'enseignement artistique et culturel (EAC), la diffusion de spectacles vivant avec la saison de spectacles « Musivales », les relations avec les associations culturelles et la mutualisation de la coordination culturelle avec Crépy-en-Valois.

Spectacle vivant, les Musivales

Treize spectacles ont été programmés en 2017 pour 3 357 spectateurs. Il s'agit du plus grand nombre depuis la création des Musivales en 2003, en augmentation de 16% par rapport à 2016.



Suite au succès de la manifestation « Soirée haute en couleurs » en 2016, le mapping (vidéo-projection utilisant les dernières technologies 3D) a été renouvelé à l'abbatiale de Morienvall.

Un spectacle gratuit qui a réuni 1 200 personnes, et qui a fait l'objet de mécénat de la part d'entreprises locales.

Les douze spectacles payants ont réuni 2 157 spectateurs, soit une fréquentation moyenne générale de 180 spectateurs

(+14 % par rapport à 2016). La programmation 2017 était composée de 3 concerts de musique, 3 de jazz, 5 de chansons et 3 pièces de théâtre.

La nouveauté de cette année : le festival Jazz-en-Valois regroupant 3 concerts sur un week-end au mois d'octobre. L'Usine à Danses et l'École de Musique du Valois ont participé au concert de clôture, résultat d'une « master class ».

La billetterie est toujours disponible à l'Office de tourisme du Pays de Valois à Crépy-en-Valois, au Bureau d'information touristique à Ermenonville et sur le site :

www.musivales.fr/billets.

Le tarif groupe (à partir de 4 personnes) pour encourager le co-voiturage (le défi « une voiture par commune ») a été utilisé par 107 spectateurs en 2017 (soit 5,6% des spectateurs des Musivales). La gratuité pour les moins de 10 ans a été utilisée par 200 spectateurs en 2017 (soit 11% des spectateurs des Musivales)



En savoir plus sur les Musivales :
www.musivales.fr

Lien avec les acteurs culturels locaux, relations avec les associations

L'accompagnement par le service Culturel des associations culturelles ne se limite pas qu'à l'attribution de subventions. Avant tout, une mise en cohérence est recherchée et un accompagnement est proposé. Le but étant de répondre à un des enjeux identifiés lors de l'étude Culture / Projet de territoire : la concertation et la structuration de l'offre culturelle dans une dynamique participative avec les acteurs culturels locaux.

À titre d'exemple, le service Culturel et le centre culturel mjc de Crépy-en-Valois se coordonnent depuis 2014 dans la programmation de leurs spectacles. Parmi les associations accompagnées par la CCPV, retenons le centre culturel mjc de Crépy-en-Valois pour les spectacles en direction du public scolaire (2 113 spectateurs sur 17 représentations en 2016), l'Usine à Danses (présente sur Crépy-en-Valois, Lagny-le-Sec et Mareuil-sur-Ourcq avec 600 élèves), Roches et Carrières, la compagnie théâtrale de la Fortune – théâtre en soi, les Amis du Musée de l'Archerie et du Valois et l'École de musique du Valois (240 élèves sur Betz, Ermenonville, Lagny-le-Sec et Nanteuil-le-Haudouin).



De plus, pour développer la communication de toutes les initiatives culturelles - associatives, privées ou publiques - et renforcer leur attractivité, le service Culturel, en partenariat avec l'Office de tourisme du Pays de Valois, a créé *Sortir en Valois*. Il s'agit d'un guide culturel reprenant l'ensemble des manifestations et idées de sorties sur le Pays de Valois. *Sortir en Valois* est également digital avec un site internet et une application pour smartphones. Un outil modernité, réactif et économique, déjà téléchargé par 2 200 personnes.

Enseignement artistique et culturel, interventions en milieu scolaire et extra-scolaire

Actions créées dès l'origine de la Communauté de Communes, les interventions musicales bénéficient à 78 classes réparties sur 19 communes, soient plus de 1 950 enfants, pour l'année scolaire 2017-2018. Il s'agit d'une présence hebdomadaire de 45 minutes sur le temps scolaire pour un projet validé par l'inspection académique et construit par l'enseignant et le musicien-intervenant. Ces projets musicaux doivent pouvoir interagir avec les autres apprentissages scolaires.

Les communes concernées : Bargny, Betz, Boissy-Fresnoy, Bonneuil-en-Valois, Boullarre, Crépy-en-Valois, Étavigny, Ève, Lagny-Le-Sec, Le Plessis-Belleville, Lévigney, Marolles, Montagny-Sainte-Félicité, Nanteuil-le-Haudouin, Neufchelles, Thury-en-Valois, Trumilly, Vauciennes et Vaumoise.

Au total, les interventions scolaires et extra-scolaires des musiciens-intervenants représentent 94 heures hebdomadaires.

Les musiciens-intervenants sont également présents dans le cadre extra-scolaire, notamment pour la petite enfance : crèche, halte-jeux et RAM de Crépy-en-Valois, RAM de Le Plessis-Belleville (4 heures hebdomadaires).



Pour qu'une classe bénéficie d'un musicien-intervenant, l'enseignant doit en faire la demande auprès de l'inspection académique de circonscription (courant mai). Le projet est construit par l'enseignant et le musicien-intervenant conformément aux programmes scolaires. Le service Culturel de la CCPV est à la disposition des mairies pour présenter ce dispositif aux conseils d'école.

Orchestres à l'école

L'action Orchestres à l'école bénéficie à 92 élèves répartis sur 4 orchestres :

- CE2 de l'école Jean-Cocteau de Crépy-en-Valois (2 classes).
- CM2 du RPI de Bonneuil-en-Valois / Émeville,
- CM2 du RPC de Lévis.

Les cors, trombones, barytons, trompettes, basses et percussions sont prêtés pour l'année scolaire aux élèves et le travail se présente en deux moments complémentaires : travail par groupe instrumental (pupitre) puis travail en orchestre réunissant l'ensemble de la classe.

À chaque fin d'année scolaire, une « master-class » regroupe les quatre orchestres, avec la participation d'un groupe de musiciens professionnels. Les élèves présentent leur travail, accompagnés des musiciens lors d'un concert concluant cette journée. Les orchestres à l'école se répandent de plus en plus : 1 830 en France, soit 33 000 élèves.

Il est à noter que cette journée a fait l'objet d'un mécénat de la part de la fondation Bouygues, via l'association nationale Orchestres à l'école. L'achat d'instruments est rendu possible grâce à la participation de la Région Hauts-de-France (au titre de la politique de la Ville) et de l'association nationale Orchestres à l'école (par la fondation Bouygues).



NAP : la fin des interventions

Le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 a permis aux écoles et aux communes d'adopter une nouvelle organisation avec la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours. De ce fait, les interventions dans le cadre du NAP ont cessé au 30 juin 2017.

La mutualisation de la coordination culturelle avec Crépy-en-Valois

Suite à la décision de la ville de Crépy-en-Valois de créer un poste de directeur des Affaires culturelles et patrimoniales, la mutualisation de la coordination culturelle a été revue et adoptée par le Conseil communautaire du 6 avril 2017.

Les missions confiées sont les suivantes :

- Piloter le regroupement des écoles de musique et de danses.
- Développer le réseau de lecture publique sur le Valois.
- Assurer la cohérence et le développement de la vie culturelle sur le territoire, notamment pour le spectacle vivant et les grands rendez-vous culturels.

Le site internet fait peau neuve !

Retrouvez-nous sur
www.cc-paysdevalois.fr



COMMUNICATION

La Direction de la communication de la CCPV a pour objectif de concevoir, de proposer et de mettre en œuvre une stratégie de communication institutionnelle à l'échelle du territoire du Pays de Valois. Garant de l'image de marque de la CCPV et de la cohérence des messages émis par l'institution, le service assure plusieurs missions : conception et suivi de fabrication des publications, organisation des manifestations événementielles, relations avec les médias, animation du site internet et des réseaux sociaux, accompagnement et conseil aux différents pôles de la CCPV dans leurs actions de communication.

Une direction de la communication mutualisée

Depuis novembre 2012, les services de la communication de la CCPV et de la ville de Crépy-en-Valois ont été mutualisés pour créer une direction de la communication commune. Chaque collectivité garde son entière autonomie quant à ses actions de communication et le budget qui leur est

alloué. Les stratégies sont indépendantes mais parfois complémentaires sur certains projets avec enjeux de territoire. Chaque membre de l'équipe travaille sur des actions de communication des deux collectivités. Quatre agents sont affectés à la Direction de la communication.

2017 : un nouveau site internet pour la CCPV

En 2017, la CCPV a décidé d'entamer une politique de changement d'image, une image qui tend vers plus de modernité. L'objectif de cette démarche est de refléter le dynamisme et l'image de marque du territoire. C'est dans ce contexte que le projet de refonte du site internet de la CCPV a été mené. Le nouveau site internet a été mis en ligne en décembre.

Le nouveau site www.cc-paysdevalois.fr est :

+ **MODERNE** : un nouveau design.

+ **CLAIR** : une navigation claire et intuitive.

+ **DYNAMIQUE** : témoignages d'entrepreneurs du Valois, accès direct aux réseaux sociaux, module agenda en constante évolution et actualités phares du territoire.

+ **SÛR** : le nouveau site est passé au « https », protocole de communication Internet permettant une protection optimale des données personnelles des visiteurs.

Réseaux sociaux

La CCPV a une présence active sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter (@CCPaysdeValois). En 2017, la Direction de la communication a souhaité donner un nouveau souffle à ses réseaux sociaux en proposant des publications plus variées et ciblées. Résultat : le nombre d'abonnés à la page Facebook de la CCPV a augmenté, passant de 650 à 983 abonnés.

2017 EN CHIFFRES

 Facebook	 983 abonnés (650 abonnés fin 2016)	 190 publications
 Twitter	490 abonnés (406 abonnés fin 2016)	233 tweets

Les publications institutionnelles

Sont parus en 2017 :

- **Bonjour Valois** (magazine d'information pour les habitants) : 3 numéros (16 pages), en mars (dossier : Loi NOTRe : la CCPV impactée), juillet (dossier : Le budget 2017) et novembre (dossier : La ZAEI du Parc du Chemin de Paris à Nanteuil-le-Haudouin) ;
- **Rapport d'activité des services 2016** : paru en juillet (38 pages).

Relations publiques

La Direction de la communication organise et participe aux événements du territoire. Les manifestations, grand public ou plus institutionnelles, qui se sont déroulées en 2017 sont :

- Cérémonie des vœux couplé aux 20 ans de la CCPV (25 janvier) ;
- Florals du Valois - stand institutionnel (20 et 21 mai, Crépy-en-Valois) ;
- Forum des associations - stand institutionnel (10 septembre, Crépy-en-Valois) ;
- Inauguration de la Voie Verte (30 septembre, Betz).



Chaque mois, tout nouvel habitant du Pays de Valois reçoit un courrier du Président de la CCPV à son domicile. L'instance intercommunale lui est présentée et de nombreux documents pratiques lui sont adressés.

Médias

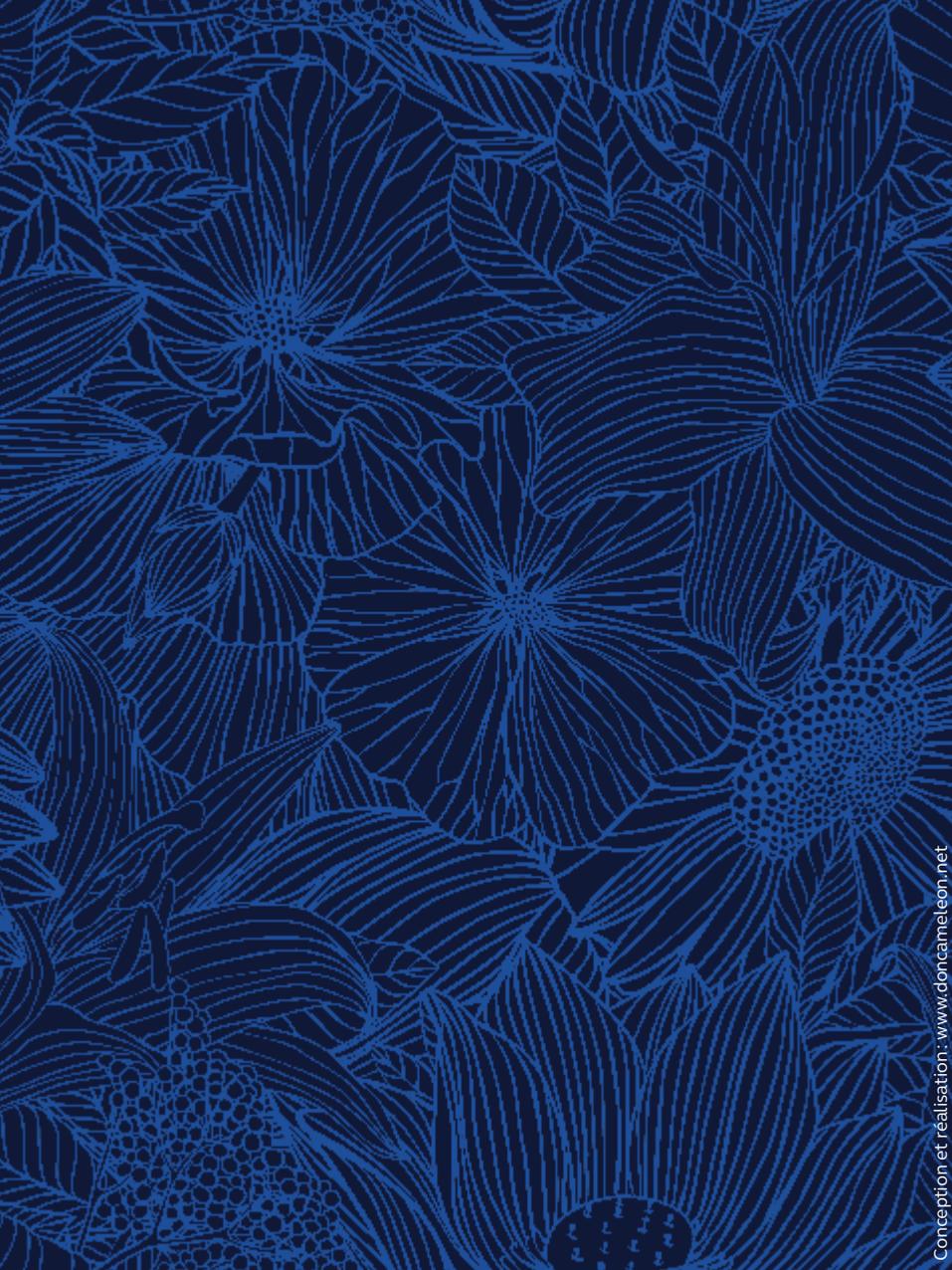
La Direction de la communication assure l'essentiel des relations avec les journalistes. Véritable porte d'entrée pour les médias, elle est chargée de les renseigner. Les événements sont systématiquement médiatisés (communiqué de presse, invitation presse, etc.). Une veille médiatique des retombées est assurée par le service. Une revue de presse hebdomadaire est réalisée et mise à la disposition des personnels de la CCPV.

GLOSSAIRE

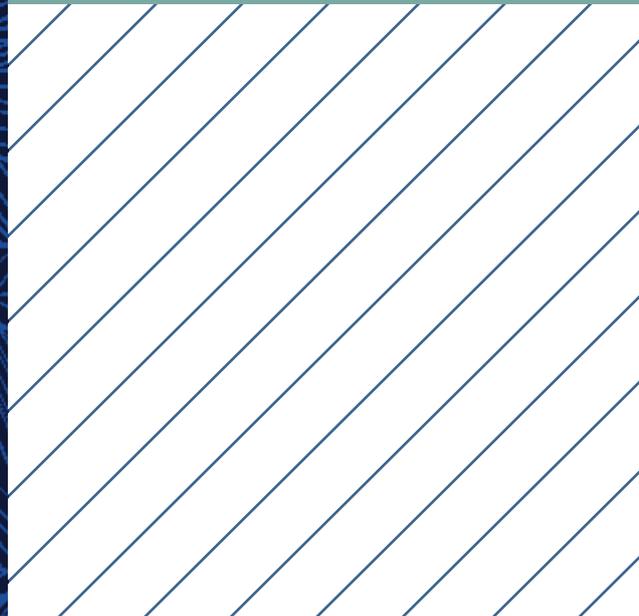
ADS : application du droit des sols	NAP : nouvelles activités périscolaires
BIL : bâtiment industriel locatif	PA : permis d'aménager
CA : compte administratif	PADD : projet d'aménagement et de développement durable
CFE : cotisation foncière des entreprises	PC : permis de construire
CLECT : commission locale d'évaluation des charges transférées	PCAET : plan climat air énergie territorial
CLSH : centre de loisirs sans hébergement	PD : permis de démolir
CNIG : conseil national de l'information géographique	PETR : pôle d'équilibre territorial rural
CSR : centre social rural	PFIL : plateforme d'initiatives locales
CU : code de l'urbanisme	PLU : plan local d'urbanisme
CUB : certificat d'urbanisme opérationnel	PLUI : plan local d'urbanisme intercommunal
DDT : direction départementale des territoires	PME : petite et moyenne entreprise
DECI : défense extérieure contre l'incendie	POS : plan d'occupation des sols
DEEE : déchets d'équipement électriques et électroniques	RAM : relais d'assistantes maternelles
DGFIP : direction générale des finances publiques	RH : ressources humaines
DOO : document d'orientations et d'objectifs	RNU : règlement national d'urbanisme
DP : déclaration préalable	RPC : regroupement pédagogique concentré
EAC : enseignement artistique et culturel	RPI : regroupement pédagogique intercommunal
EPCI : établissement public de coopération intercommunale	SAGEBA : syndicat d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin de l'Automne
EPS : éducation physique et sportive	SCoT : schéma de cohérence territoriale
ESAT : établissement et service d'aide par le travail	SIAGRO : syndicat intercommunal de l'Ourcq Aval
ETP : emploi à temps plein	SIG : système d'information géographique
EVE : espace Valois entreprendre	SIIE : syndicat de la Gergogne
FPU : fiscalité professionnelle unique	SITRARIVE : syndicat intercommunal de la Thève
FSE : foyer socio-éducatif	SISN : syndicat intercommunal du Sage de la Nonette
GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	SMAERTA : syndicat mixte de la Thérois
GPU : géoportail national de l'urbanisme	SMDO : syndicat mixte départemental de l'Oise
IOE : initiative Oise-Est	SMOA : syndicat mixte de l'Oise Aronde
MJC : maison de la jeunesse et de la culture	SPANC : service public d'assainissement non collectif
MLEJ : mission locale pour l'emploi des jeunes	SRU : solidarité et renouvellement urbain
NACRE : nouvel accompagnement pour la création et reprise d'entreprise	ZAEI : zone d'activités économiques intercommunale

Que soient remerciés l'ensemble des partenaires de la collectivité, au premier rang desquels se trouvent l'État, le Conseil régional et le Conseil départemental sans lesquels les actions et les projets mis en œuvre par la CCPV ne pourraient voir le jour.

Directeur de la publication : Benoît Haquin
Rédacteur en chef : Bruno Dellinger
Rédacteur en chef adjoint : Pauline Neumann
Secrétaires de publication : Annabelle Pitet et Mélanie Ozeray
Photos : © CCPV, © CCPV, B. Decuppe, © CCPV, S. Larose, © Veolia et © Office de tourisme du Pays de Valois.



Conception et réalisation : www.doncameleon.net



Communauté de Communes du Pays de Valois

La Passerelle
62, rue de Soissons
60800 Crépy-en-Valois

Tél. : 03 44 88 05 09
E-mail : info@cc-paysdevalois.fr
www.cc-paysdevalois.fr

Horaires

Lundi et mardi : 8h30 - 12h15 et 13h30 - 17h30
Mercredi et jeudi : 8h30 - 12h et 13h30 - 17h30
Vendredi : 8h30 - 12h et 13h30 - 16h30

